ROUSSY

Bulletin Municipal n°28
Décembre 2013

Le Journal

Commune de Roussy-le-Village

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 3
Le Budget 2013 4
La Commission POS – Travaux – Voirie 5
La Commission Patrimoine –Mobilier – Immobilier 7
La Commission Agriculture et Forêts 9
Pour les amateurs de balades 9
Le syndicat des eaux 10
Les Travaux de restauration de la Boler sont terminés 11
Sécurité routière 12
Radars mobiles : communiqué de presse 13
La Commission Hygiène-Sécurité 14
Installation des détecteurs de fumée 14
Attention au monoxyde de carbone 15
Incivilités 15
Panorama sur Roussy, un village qui vit 16
Les coordonnées des associations locales 18
Des associations se présentent
- L'Association des Parents d' Élèves 19
- L'Association pour le Don du Sang 20
- La Boule d'Or 20
- La Chorale Sainte Cécile 20
- Le Conseil de Fabrique 20
- L'ESRZ 21
- Le Foyer Rural 22
- Le Pesant d'Or 22
- Roussy Marche Découverte 22
- Le Tennis Club 22

L'État Civil 2013 23
Statistiques de l'État Civil 23
Faire garder ses enfants 24
Du côté des écoles 33
20 façons de dire je t'aime à votre enfant 34
Devrait être affiché dans chaque école 35
Coordonnées du périscolaire 35
Opération Brioches de l'amitié 35
Talents cachés 36
Une mousse unit le lion et l'aigle 37
Concert de fin d'année 37
La Polynésie à Roussy 38
Pieux secrets 39
Guépard contre Lother 40
Réservistes en rangs serrés 40
Message de notre députée 41
20 ans de dévouement 41
La Mairie 42
Inscriptions sur les listes électorales 42
Renseignements pratiques et numéros utiles 43
Organismes et personnes à contacter suite à un décès 44
Site Internet 45
Ordures ménagères, tri sélectif et déchetteries 46
Emplacement des collecteurs de verre et de papier 46
Petit pense-bête 47
Déchetteries à votre service 48
Réapprendre à consommer 49
A savoir, à se rappeler et à mettre en pratique 50
La CCCE vous aide ... 52
Les mystère du cerveau humain 54
Prière secrète d'un enfant à ses parents 54
La nuit de Noël 55

1ère page de couverture : En hélicoptère au-dessus de Roussy et de l'école

4ème page de couverture : Perspectives de repos

Le Mot du Maire

Chère Rodossyenne,
cher Rodossyen,

Au moment où je vais quitter prochainement, après une décision mûrement réfléchie, mes fonctions électives, je tiens par la présente à vous témoigner tout à la fois ma profonde estime, mais aussi toute ma reconnaissance.

A chaque étape de notre vie se présentent ou s'imposent d'autres réalités, mais aussi et encore les mêmes vérités.
Merci pour votre bienveillante amitié témoignée au cours de ces 25 années, renouvelée pour offrir les mêmes valeurs.

Sachez que cette merveilleuse sensibilité est nourrie et fleurie de réciprocité.
Ma gratitude s'adresse à vous, car si un rien fait souffrir, un rien fait aussi plaisir et vous avez su que l'on pouvait être serveur d'optimisme, de courage et de confiance, que l'on a des mains pour donner et un cœur pour pardonner.
Dans le difficile chemin de l'exercice du pouvoir, la solitude peut parfois être dure à supporter, il m'est arrivé de ne plus réfléchir aux moments lassants et de laisser voyager mes pensées afin de pouvoir méditer.
Durant cette période de ma vie où ensemble, nous avons œuvré dans le respect mutuel, merci pour votre vérité et votre cohésion, pour cette volonté unanime d'avancer. Ceci a été notre force et la clé principale de la réussite.
Comme disait le sage : « **l'amitié est une lumière qui réchauffe le cœur, je l'ai appréciée à sa juste valeur et votre écoute à mon égard me fait dire : sois prompt à écouter et lent à donner une réponse ».**
Dans les moments difficiles, le soutien et la cohésion sont plus que jamais nécessaires et les initiatives seront toujours les bienvenues pourvu qu'elles soient menées en concertation.

Voici donc venir l'instant de vous dire :
« **au revoir, de vous souhaiter beaucoup de plaisir et de joie en gardant intacts les souvenirs, sachant que la mémoire est la colonne vertébrale de l'histoire.»**

« **Avec l'expression de ma profonde sympathie et de mes plus vives salutations!**
Joyeuses fêtes de Noël, bonne et heureuse année nouvelle! »

Willy SEIWERT
Maire

LE BUDGET 2013

Dépenses de fonctionnement

11	Charges à caractère général	215 550,00
12	Charges de personnel	220 750,00
73	Attribution de compensation	52 700,00
65	Autres charges de gestion courante	120 000,00
66	Charges financières	55 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00
22	Dépenses imprévues	15 000,00
23	Virement section d'investissement	182 513,65
42	Opération d'ordre de transfert de sections	3 880,00
62	Autres services extérieurs	0 00
	TOTAL	**866 893,65**

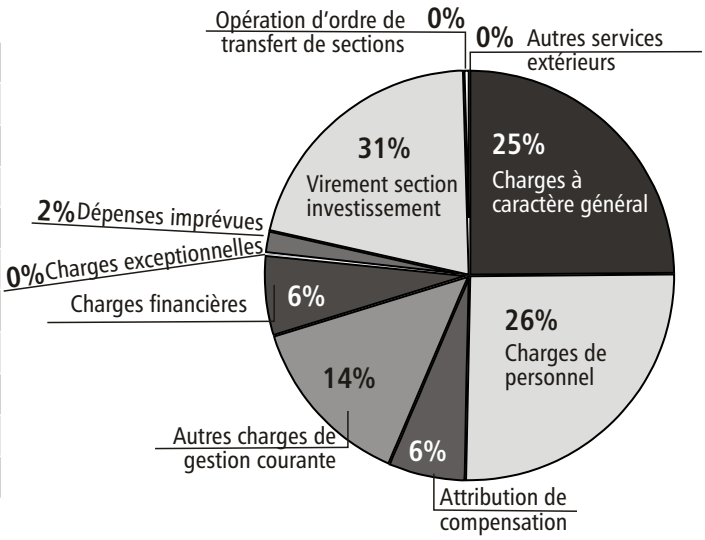

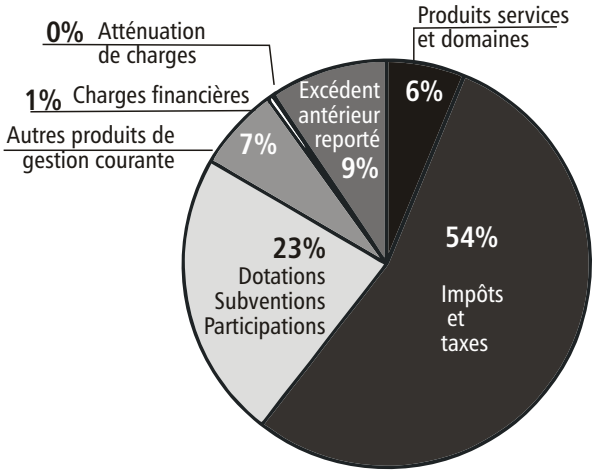

Recettes de fonctionnement

70	Produits services et domaines	53 900,00
73	Impôts et taxes	470 554,00
74	Dotations, subventions, participations	198 782,00
75	Autres produits de gestion courante	57 400,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00
13	Atténuation de charges	1 000,00
2	Excédent antérieur reporté	81,257,65
	TOTAL	**866 893,65**

Dépenses d'investissement

1	Investissement reporté	0,00
16	Remboursement des emprunts	79 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21-23	Immobilisations corporelles	1 018 125,00
20	Dépenses imprévues	40 002,06
	TOTAL	**1 137 127,06**

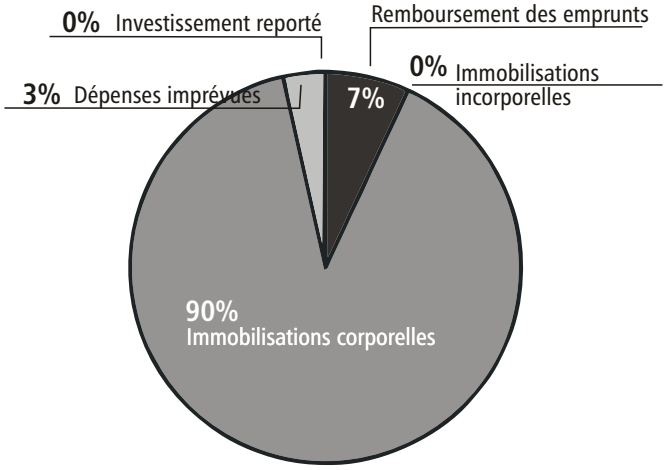

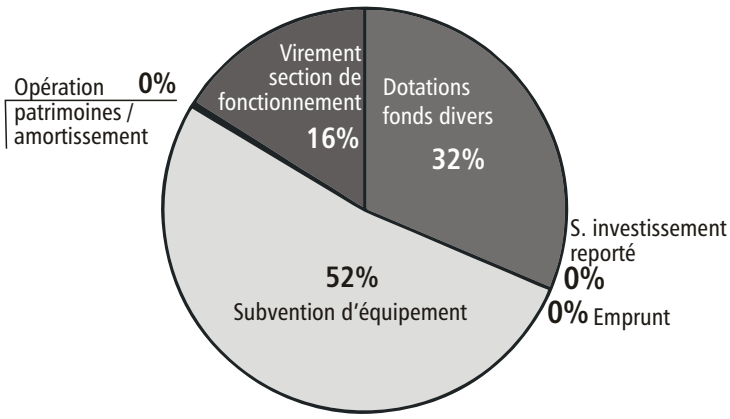

Recettes d'investissement

10	Dotations fonds divers	357 061,41
1	Section d'investissement reporté	0,00
16	Emprunt	0,00
13	Subvention d'équipement	593 672,00
40/41	Opération patrimoines/amortissement	3 880,00
21	Virement section de fonctionnement	182 513,65
	TOTAL	**1 137 127,06**

Des travaux importants ont été réalisés au courant de l'année 2013.

Extension du groupe scolaire

L'agrandissement du groupe scolaire débuté fin août 2012 et terminé début mai est pour nous une totale réussite. L'objectif était atteint. La section des grands a repris l'école le 6 mai dans sa nouvelle classe. Pour des raisons pratiques les élèves du primaire ont attendu la rentrée de septembre.

Ces travaux ont été menés à bien par les entreprises suivantes:

- Sté C.E.P. : Gros œuvre
- RIEU&CIE : Charpente métallique.
- CIBE : Couverture zinguerie.
- ALU BADRE : Menuiserie extérieure, serrurerie.
- SCHERRER : Menuiserie intérieure bois.
- PLATRERIE MOSELLANE : Plâtrerie, cloisons, faux plafond
- BINI S.A : Electricité chauffage électrique.
- BATI PRO CARRELAGE : Carrelage faïence.
- S.N. BRUNORI : Peinture sol souple.
- BOUSTER : Isolation extérieure.

Montant des travaux

Coût HT :	**283 390,00€**
Subventions escomptées	
• CCCE :	54 987,00€
• DETR :	56 698,00€
• CONSEIL GENERAL :	59 356,00€
• **Total subventions :**	**171 041,00€**
• **A charge de la commune :**	**112 349,00€**

LA COMMISSION
POS - TRAVAUX - VOIRIE

Enfouissement des réseaux aériens (ERA)

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs ainsi que la commune de Roussy ont entrepris des travaux d'ERA sur VICC (Voiries d'Intérêt Communales Communautaires) sur diverses rues de notre localité.
Ces travaux ont commencé en ce début d'année par la Grand Rue à Dodenom, suivis par la Rue Neuve, la Rue des Trois Fontaines et une partie de la Route de Zoufftgen.
Terrassement, pose de câbles, de coffrets électriques, de gaines prévues pour le téléphone et plus tard la fibre, de candélabres (modèle Ile de France) équipés de lanternes à LED et bien entendu tous les raccordements chez les particuliers.
Plus tard interviendra la pose d'enrobés à chaud pour finaliser ces chantiers.
Ces travaux ont été effectués par la société COFELY INEO Groupe GDF SUEZ.

ERA Grand Rue DODENOM

- Coût HT: 459 265,00€
- PACTE: 279 438,00€
- Subvention exceptionnelle: 10 000,00€
  (Mme la Députée Anne GROMMERCH)
- CCCE : 60 690,00€
- A charge de la commune : 109 137,00€

ERA ROUSSY LE VILLAGE

Le lot Roussy-le-Village comprend les Rues des Trois-Fontaines, Neuve et du Bourg (à Roussy-le-Bourg).
Le marché de travaux se monte à 845 600 € TTC. Ces travaux sont entièrement pris en charge par la CCCE, à l'exception de la seule fourniture des lampadaires choisis par la commune, toutefois subventionnés à hauteur de 40% par la CCCE.

Terrain de tennis

Pour permettre aux joueurs de s'entraîner en soirée nous avons fait implanter des poteaux équipés de projecteurs aux abords du court.

Ces travaux ont été réalisés par sa société CITEOS.

- Coût HT: 13 586,15€
- Enveloppe sénatoriale : 2 000,00€
  (M. le Sénateur Jean Louis MASSON)
- A charge de la commune : 11 586,15€

Centre Socio-culturel Robert Schuman

Notre centre socio culturel avait besoin d'un complet rafraîchissement. Nous avons confié ces travaux de rénovation à la société HAUTER PEINTURE.
Montant des travaux :

- 6 737,91€ HT soit 8 058,53€ TTC.

La commission POS -Travaux s'associe à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2014

Gilles VIEUSANGE

LA COMMISSION
PATRIMOINE - MOBILIER - IMMOBILIER

Foyer Socio-culturel

L'entrée du Foyer socio-culturel ainsi que l'intégralité de la salle ont eu droit, durant les dernières vacances de la Toussaint, à une cure de jouvence bien nécessaire et méritée. En effet, peintures et revêtement mural avaient subi les outrages du temps durant ces dernières années.
Utilisateurs, locataires, prenez soin des lieux et respectez-les!

Panneau d'affichage

Un panneau d'affichage sur deux faces a été mis en place devant la mairie et accueille à présent comptes rendus des conseils municipaux, annonces officielles et informations diverses à destination des administrés.

Lampadaires

A présent la quasi-totalité des lampadaires de la commune sont équipés d'un éclairage LED dans l'optique de faire diminuer les futures factures d'électricité.

Fleurissement

Le fleurissement de notre village se veut plus rural, plus champêtre. De ce fait, nous nous attachons à mettre davantage en valeur des plantes vivaces, les plantes de nos grand-mères.
Les efforts que nos employés communaux déploient depuis des années portent leurs fruits ou plutôt leurs fleurs. Les plantes se sont adaptées dans leur environnement et prennent de l'ampleur, du volume.

Suprême satisfaction !

Lors de la visite du jury régional courant avril 2013 et au vu des résultats constatés concernant l'embellissement de la localité, une prolongation de 3 ans nous a été accordée quant au maintien des deux fleurs.

Décors

Différents décors réalisés pour la plupart en nos ateliers par les employés municipaux agrémentent places et placettes dans nos trois villages (le laboureur et sa charrue, notre cheval Gamin, les différents engins agricoles, une Juva 4, une pompe et un abreuvoir, un livreur de fleurs circulant avec sa petite charrette, un bœuf réalisé en topiaire, de vieux vélos, de gros arrosoirs, un ancien tracteur, un moulin à vent, un jardinier et sa compagne …).

Merci de respecter tous ces décors!

Pour les Fêtes

Une soixantaine de sujets lumineux répartis sur les trois villages illuminent toutes les artères et le giratoire principal de la commune durant les longues nuits de décembre et encore début janvier, de la Saint Nicolas à l'Epiphanie.

LA COMMISSION
PATRIMOINE - MOBILIER - IMMOBILIER

Tri sélectif

Trois sites où sont installés des collecteurs de verre et de papier vous permettent de vous débarrasser de vos bouteilles, de vos journaux ou revues :

- à Dodenom : Grand Rue après le RAM, direction Breistroff la Grande
- à Roussy le Village : entre le Village et le Bourg
- à Roussy le Village : à côté de la Salle Robert Schuman

Merci d'en respecter les abords immédiats.
Merci pour votre civisme !

Rappel : les poubelles situées près de l'entrée du cimetière sont réservées exclusivement aux déchets provenant du cimetière (fleurs, couronnes défraîchies...).
D'ailleurs un panneau le stipule expressément !

Bonus

Toujours un grand merci à notre équipe d'agents municipaux Christian Schanen et Jean-Ernest Michaux pour le travail effectué jour après jour afin d'entretenir et d'embellir nos villages, donc notre cadre de vie, renforcée par la présence d'un agent saisonnier d'avril à septembre.

Malus

Des dégradations gratuites sont régulièrement constatées en différents endroits de la commune (jets de pierre ou autre contre les fenêtres et les toits de bâtiments et/ou de biens communaux)!
Plainte est systématiquement déposée à la Gendarmerie de Hettange-Grande et des procès-verbaux envers les contrevenants sont dressés.
A ce propos, trois auteurs de ce genre de méfaits ont été condamnés chacun, par exemple, à une amende de 900€.

Maisons fleuries - Noël illuminé - Village fleuri

- 2 concours sans formalité, ni inscription préalable. Passage d'un jury communal.

3 catégories de prix pour les Maisons Fleuries :

- Ensemble fleuri
- Façade fleurie
- Ferme fleurie

3 premiers prix pour le Noël Illuminé : un pour chaque village
Prise en compte de la qualité du fleurissement et de la propreté du cadre. Fleurissement et illuminations doivent être visibles depuis la rue.

La distribution des prix pour les deux concours a toujours lieu lors de la cérémonie des vœux programmée chaque année en début janvier.

Joyeux Noël et Bonne Année 2014.
Michèle HALLÉ

Résultats des concours 2012

Proclamés en janvier 2013 lors de la cérémonie des vœux organisée par la Municipalité.

MAISONS FLEURIES 2012

Ensemble fleuri :	Mme Yvette CORDEL ainsi que Mme et M. Joseph WOLNY
Façade fleurie :	Mme et M. Alphonse KLEIN
Ferme fleurie :	Mme et M. Jean Paul HAGEN

9 autres lauréats ont été récompensés pour le fleurissement de leur habitation.

NOËL ILLUMINÉ 2012

Dodenom :	Mme et M. Denis BLAD
Roussy le Bourg :	Mme et M. Carlos PUEBLA
Roussy le Village :	Mme et M. Thierry MULLER

9 lauréats supplémentaires et 2 hors concours ont également été primés pour les illuminations de leur maison.

Les lauréats des concours des Maisons Fleuries et du Noël Illuminé 2013 seront récompensés lors de la prochaine cérémonie des vœux qui se déroulera le 7 janvier 2014.

LA COMMISSION
AGRICULTURE ET FORÊTS

Travaux forestiers

Comme chaque année le programme de gyro-broyage a démarré après la disparition de la neige, la taille des haies et le dégagement de plusieurs fossés mais aussi l'élagage des arbres de lisière le long du chemin de la Chêneraie ont été exécutés avec efficacité par l'entreprise Glad.
La municipalité sur avis de la commission a mis en demeure un agriculteur local de remettre en état deux chemins d'exploitation dégradés durant la période hivernale.
En forêt, le dégagement de jeunes chênes dans plusieurs parcelles ainsi que le nettoyage de plusieurs kilomètres de layons ont été réalisés par les techniciens forestiers de l'ONF, la société Sisto Silverio s'est chargée la partie gyro-broyage. L'exploitation et l'entretien ont été accomplis dans les parcelles 18, 19 et 20 au lieu-dit « Alterstollen ». Malgré les conditions météorologiques difficiles, un débardage précoce a permis la vente de tout notre bois d'œuvre.
Plus de 700 stères de bois de chauffage ont été façonnés par les affouagistes dont 60 stères par un bûcheron professionnel.
L'exploitation 2014 emmènera les forestiers dans le « Pierholz et le Haferbusch » près de la ferme Sainte Cécile.
Le Rhein a bénéficié d'un grand toilettage cet été, le lit du ruisseau a été nettoyé par une entreprise spécialisée, dans le cadre des travaux menés par le Syndicat de la Boler. A la demande de la municipalité, le syndicat a aussi réalisé un aménagement de berge sur 70 mètres dans le « Buereweg » au pied des châteaux de Roussy le Bourg. Par la même occasion le sentier qui longe la rivière a été réhabilité et permet d'accéder à la passerelle.
Cette opération a été subventionnée à hauteur de 80% par l'agence de bassin Rhin/Meuse.
Les promeneurs apprécieront ces travaux qui redonnent un superbe cachet à ce lieu.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2014.

Pour les amateurs de balades

Souvent en hiver ont lieu des battues de chasse dans les forêts entourant la commune. Les dates et lieux des battues (indiqués par le numéro du lot de chasse concerné) sont notés sur le panneau d'affichage situé devant la mairie et sont diffusés également dans notre quotidien régional.
Afin de ne pas se promener ces jours-là au mauvais endroit, voici une carte présentant les différents lots de chasse où évoluent les chasseurs.

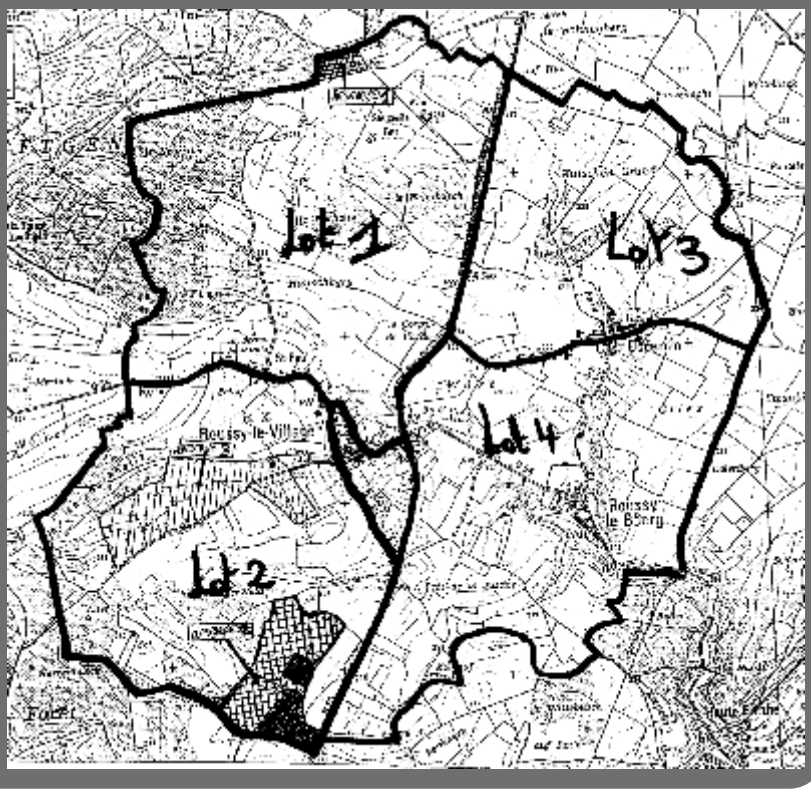

Les chiffres du syndicat

Habitants desservis	Abonnée (clients)	Réservoirs	Longueur du réseau (km)	Rendement du réseau (%)	Consommation moyenne (l/hab/j)
1796	722	4	30	82,6	110

Les travaux réalisés

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Roussy le Village et Breistroff la Grande, sous la Présidence de Monsieur Willy SEIWERT Maire de Roussy le Village a réalisé en 2013 des travaux de mise en conformité des équipements du réservoir de Roussy le Village pour la sécurité du personnel intervenant.

Dans le cadre de ces travaux, une échelle à crinoline, un portillon et les garde-corps ont été renouvelés afin de se conformer aux normes en vigueur et suivant les dispositions du Code du Travail relatives aux conditions de travail du salarié. La sécurité des techniciens d'exploitation constitue une priorité absolue.

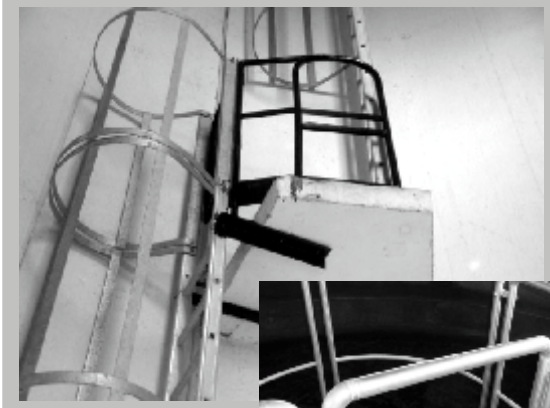

Il a également été constaté récemment une dégradation du génie civil et de l'étanchéité de la cuve du réservoir de Roussy le Village. Une expertise technique de l'ouvrage a été réalisée à la demande du Président du Syndicat.

Pour faire suite à ce diagnostic, les travaux de réhabilitation ont été programmés en 2014 et seront effectués par une société spécialisée.

La qualité de l'eau

La qualité de l'eau et notamment celle à disposition des usagers est une priorité pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Roussy le Village et Breistroff la Grande.
Le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé est complété par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau distribuée.
Les bulletins d'analyse et la conclusion sanitaire de l'Agence Régionale de Santé témoignent de l'excellente qualité de l'eau distribuée sur le périmètre du Syndicat.
En effet le taux de conformité de 100% atteste du respect des exigences de qualité bactériologique, des paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux et des substances toxiques ou des pesticides.

Flash

Prochainement seront entrepris des travaux de rénovation du réservoir de Roussy le Village en partie haute, à savoir l'étanchéité du réservoir, celle de la toiture, la cuve en béton et la réhabilitation des bétons. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise IRACO et s'élèvent à un montant de 97 817,99€ TTC.

Les travaux de restauration de la Boler et de ses affluents ont été réceptionnés

Depuis la mi-juillet 2013, les travaux de restauration de la Boler et de ses Affluents sont terminés. Les actions réalisées sur la commune de Roussy-le-Village sont les suivantes :

Restauration de la végétation

La Boler a entièrement été entretenue : le traitement de la végétation (l'enlèvement des embâcles, l'élagage de certains arbres, la coupe des branches basses et l'élimination des déchets de toutes natures) s'est terminé au printemps 2012.

Début de l'année 2013, le ruisseau de Walwiese, affluent de la Boler à la limite communale Zoufftgen/Roussy a également profité de cette restauration de la végétation tout comme le ruisseau du Rhein au printemps de cette année.

Revégétalisation des berges

Courant le printemps 2011 à Roussy-le-Village (en amont de la traversée de commune), une opération de revégétalisation des berges dépourvues de végétation a été réalisée. Sur certains secteurs, la végétation n'a pas repris. Ainsi, une reprise de ces plantations s'effectuera courant l'automne 2013.
Au printemps 2013, sur le ban communal de Roussy-le-Village d'autres opérations de plantation ont été réalisées au niveau du Klingelbach et du ruisseau du Rhein.
En accord avec le propriétaire courant 2012, un abreuvoir et des plantations ont été mis en place afin de concilier préservation de la Boler et usage agricole en créant un accès privilégié au cours d'eau. Cette action permet de protéger les berges contre le piétinement. Après un an, les bénéfices attendus sont déjà visibles : pas de piétinement, berges qui ne s'érodent plus, recolonisation des berges par la végétation.

Abreuvoir permettant d'avoir les berges en bon état

Protection des berges

Aménagement des berges

En contre bas du château, le sentier pédestre qui longe la Boler était en train de s'éroder. Afin de palier à ce problème et pour permettre aux promeneurs de continuer à emprunter ce sentier, le Syndicat a réalisé une protection de berge début de l'été 2013.
Les travaux ont été réceptionnés le 26 septembre 2013 en présence des entreprises, du bureau d'études et des différents partenaires du projet. Ils ont été réalisés par SW Environnement et Sylvatech, deux entreprises spécialisées pour intervenir sur les cours d'eau, suivis par le bureau d'études SINBIO en collaboration avec la chargée de mission du Syndicat. Ces travaux sont financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Moselle. Les 20 % restant sont à la charge du syndicat via la participation des communes adhérentes.
Dans un délai de 5 ans après les travaux de restauration de la végétation c'est-à-dire de 2016 à 2019, le Syndicat sera chargé de réaliser l'entretien de cette végétation afin d'avoir une action pérenne. Ce programme d'entretien sera également financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Moselle. Afin de suivre les actions du syndicat, vous pouvez vous rendre sur son site Internet.

Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents
63 Rue du Général De Gaulle - 57570 BOUST

Président du Syndicat : M. Pierre JACQUES, Maire de Boust
Chargée de mission : Emilie DESOEUVRES
Tel : 03 82 50 30 48
Courriel : emilie.syndicatdelaboler@orange.fr
Site Internet : http://www.rivieresdemoselle-syndicats.fr
(onglet : La Boler et ses Affluents)

Par Joël IMMER correspondant de la sécurité routière

La rue, un espace à partager avec tous les usagers.

Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements dans le village demande à ce que chacun se conforme au Code de la Route et que les usagers se respectent mutuellement.

Piétons, vous avez des droits et des devoirs.

- Circulez sur les trottoirs et sur les accotements, s'ils sont praticables.
- Vous êtes prioritaires dans les zones de rencontre et sur les aires piétonnes. Si un passage piétons est situé à moins de 50 mètres, empruntez-le pour traverser.
- Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage piétons, empruntez la chaussée dans le prolongement du trottoir et ne traversez pas en diagonale. Il en est de même hors des intersections.
- À la descente du bus, regardez bien autour de vous pour veiller à être bien visible des autres usagers.
- Si vous utilisez des rollers ou une patinette, vous devez circuler sur les trottoirs et respecter les piétons.

Attention aux enfants

Dans la rue, les enfants sont particulièrement vulnérables.

Chaque année, une centaine d'enfants piétons, de moins de 14 ans, sont tués dans un accident de la route.

En raison de sa petite taille, l'enfant peut se trouver dissimulé aux yeux des usagers de la route par des véhicules en stationnement. En outre, l'enfant ne dispose ni du même champ visuel, ni de la même conscience de son environnement que l'adulte.

- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation dans la rue au quotidien par l'observation.
- Expliquez de manière pédagogique les règles à observer :
  - emprunter les passages protégés ;
  - traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
  - vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
  - ne pas courir, etc.

Montrez l'exemple.

Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.

- Habillez les enfants de vêtements clairs ou de couleur vive, équipez-les d'un sac à dos ou cartable muni de tissu réfléchissant, s'ils sont amenés à marcher au bord de la chaussée lorsqu'il fait sombre.
- Faites toujours descendre les enfants de la voiture côté trottoir.

Cyclistes, le Code de la Route vous concerne aussi.

- Circulez sur le côté droit de la chaussée et ne circulez pas sur les trottoirs si vous avez plus de huit ans.
- Signalez vos changements de direction.
- À une intersection ne restez pas en dehors du champ de vision des conducteurs.
- Maintenez une distance de sécurité de plusieurs mètres avec les véhicules qui vous précèdent.
- La nuit, l'éclairage est obligatoire et en cas de visibilité insuffisante, portez un gilet rétro-réfléchissant.

« Vigilance et fair play » : une devise pour tous.
Bonne route !

Automobilistes, tenez compte des usagers plus vulnérables que vous.

- Respectez les piétons. Cédez-leur le passage lorsqu'ils traversent la chaussée et ralentissez à l'approche des passages piétons.
- Adaptez votre vitesse en fonction des usagers rencontrés.
- Restez particulièrement vigilant aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent en surgir.
- Contrôlez dans vos rétroviseurs extérieurs et en tournant la tête qu'il n'y a pas d'autres usagers avant de descendre du véhicule. Attention à l'ouverture des portières.
- Pensez à la gêne que vous occasionnez et aux dangers que vous représentez en stationnant à l'emplacement des arrêts de bus et sur les passages piétons.

Radars mobiles : Communiqué de presse du 18 octobre 2013

Les radars mobiles de nouvelle génération contrôlent à présent la vitesse des véhicules qu'ils croisent

Depuis le lundi 21 octobre, les radars mobiles de nouvelle génération déployés au sein des unités de police et de gendarmerie ont la capacité de photographier, sans flash visible, les véhicules qui les doublent, mais également ceux qui arrivent en sens inverse.

Le parc des véhicules utilisés pour ces contrôles de vitesse évolue avec l'arrivée d'un nouveau modèle, des Peugeot 208 banalisées, qui complètent la flotte de Renault Mégane déjà en service.
Depuis le 4 mars 2013, 46 radars mobiles de nouvelle génération ont été déployés sur le territoire français. Ces radars, embarqués à bord d'une voiture banalisée, font partie de l'équipement des forces de police et de gendarmerie pour lutter contre les grands excès de vitesse routiers.
Ces voitures banalisées, toutes de type Renault Mégane, ont été homologuées, dans un premier temps, pour effectuer deux types de missions bien précises :

- photographier sans flash, en roulant, tous les véhicules en infraction qui les dépassent par la gauche ;
- photographier sans flash, stationnée sur le bord d'une voie, tous les véhicules en infraction qui passent à proximité de la voiture des forces de l'ordre, dans les deux sens de circulation.

Après le contrôle « en dépassement » et « en stationnement », une troisième fonction « le contrôle en approche » vient compléter ce dispositif.

Avec cette nouvelle fonctionnalité, homologuée depuis le 30 août 2013 par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE), le radar peut, en mouvement, contrôler tous les véhicules croisés qui se trouvent sur une, deux ou trois voies, à condition toutefois qu'aucune séparation (barrières, muret, terre-plein…) n'existe entre les deux sens de circulation.

Lundi 21 octobre 2013, 13 Renault Mégane et 7 Peugeot 208 sont équipées de cette nouvelle fonction.

Les départements concernés sont les suivants : Paris (75), l'Ain (01), l'Aisne (02), les Côtes-d'Armor (22), la Dordogne (24), l'Eure-et-Loir (28), le Gard (30), l'Indre-et-Loire (37), le Loiret (45), la Manche (50), la Marne (51), **la Moselle (57)**, la Seine-Maritime (76, en deux exemplaires), la Seine-et-Marne (77), la Seine Saint-Denis (93), les Yvelines (78), les Hauts-de-Seine (92), le Val-d'Oise (95) et la Vendée (85).

D'ici à fin 2013, tous les radars mobiles de nouvelle génération, y compris les premiers modèles mis en service depuis le 4 mars 2013, seront mis à jour pour pouvoir effectuer les trois types de contrôles, en dépassement, en approche ou en stationnement.
Le choix a été fait de diversifier les véhicules équipés afin de maintenir l'effet dissuasif de ces équipements qui ont vocation à se fondre dans le flot de circulation pour des contrôles continus et par tous les temps. Ainsi, d'ici à la fin de l'année, 13 voitures Peugeot 208 supplémentaires, de couleurs différentes, vont compléter le parc déjà déployé.

D'autres modèles sont actuellement à l'étude pour 2014. En tout, **ce sont 300 radars mobiles de nouvelle génération qui seront déployés sur le territoire d'ici à la fin 2015**.

La baisse de la vitesse sauve des vies

- En 2012, le facteur «vitesse excessive» est en cause dans au moins 25% des accidents mortels.
- 28% des Français reconnaissent rouler plus vite que les vitesses autorisées.
- Une baisse de 1% de la vitesse moyenne du trafic entraîne une diminution de 2% de l'accidentalité corporelle et de 4% de la mortalité.
- Depuis 2000, la vitesse moyenne de jour pratiquée par l'ensemble des véhicules a été réduite de 10 km/h.
- Près des trois quarts de la baisse de la mortalité routière sont attribués au déploiement des radars sur les routes.

www.inforoute57.fr

Le Conseil Général de la Moselle a mis en service un site dédié aux conditions de circulation sur son réseau routier départemental.

Le site vous propose de visualiser sur une carte régulièrement actualisée :

- les conditions de circulation en période hivernale,
- les chantiers impactant les Routes Départementales,
- les évènements (accidents, bouchons, etc…) affectant les conditions de circulation.

Des raccourcis vous permettent également d'accéder aux informations de circulation routière des départements alsaciens et pays frontaliers.
Vous pouvez également vous abonner au flux RSS pour recevoir des informations sur les événements en cours et conditions de circulation par secteurs ou sur tout le département.
Cette application est également accessible sur les smartphones pour connaître les conditions de circulation avant de prendre son véhicule.

LA COMMISSION
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Convoqués à différentes occasions, les membres de la commission ont pu donner leurs avis et leurs conseils à la municipalité dans un souci sécuritaire et raisonné.
Au mois d'octobre cette dernière s'est rassemblée Rue des Sports, par exemple, afin de trouver une solution aux problèmes de vitesse rencontrés par les riverains.
Amenée à contrôler un exercice d'évacuation des écoles, la commission ne manque pas d'exprimer et de souligner les difficultés rencontrées. Ils participent aussi au travail de sensibilisation des différents risques comme les incendies et la circulation.

Dans le cadre des contrôle annuels, les matériels d'extinction et d'alerte sont révisés tous les ans par du personnel habilité. Des rapports sont émis, ainsi les services communaux effectuent les réparations ou mandatent des entreprises spécialisées.
Tout ce matériel est implanté et signalé, il est très important de ne pas les camoufler et de ne pas les déplacer.
Les issues de secours, elles aussi ne doivent être ni encombrées, ni camouflées.La sécurité de tous en dépend.

Qu'un même élan nous unisse pour construire l'avenir. Meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Rénovation des aires de jeux

Les aires de jeux ont été rénovées suivant les indications du dernier rapport de Véritas. Les assises de plusieurs jeux à ressort usés ont été changées, quelques protections d'écrous ont été remplacées...
La rénovation du grand complexe de l'aire de la mairie (implanté en 1999) a été jugée trop onéreuse, il a été démonté et remplacé cet automne. Le coût de cette installation est de 6283,87€ et bénéficie d'une subvention exceptionnelle de 2500€ octroyée par Mr le Sénateur Todeschini.
Si vous constatez des dégradations, ne tardez pas à le signaler en mairie.

Installation des détecteurs de fumées

Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Emplacement du détecteur
Le détecteur doit :
- être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres
- être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur
Le locataire ou le propriétaire ou l'organisme doit notifier cette installation par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un constat garantissant les dommages d'incendie.
À savoir : l'assureur peut refuser d'assurer un logement qui n'est pas équipé d'un détecteur de fumée.
Vérifications régulières
L'occupant ou le propriétaire bailleur ou l'organisme doit :
- s'assurer de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé et remplacer les piles lorsque le signal de défaut de batterie est émis.

Intoxication au monoxyde de carbone

Nous passons environ 14 heures par jour à notre domicile. Se poser la question de la qualité de notre air intérieur est loin d'être anodine pour notre santé. Or aujourd'hui, le constat indique clairement que l'air de nos habitations est non seulement de plus en plus pollué, mais également qu'il peut être plus néfaste que l'air extérieur.
Selon les teneurs et les gaz concernés, cette pollution peut même être mortelle.

L'intoxication au monoxyde de carbone est la forme la plus répandue d'intoxication MORTELLE en France.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible

Inodore, incolore et imperceptible, le seul moyen de déceler sa présence dans un logement est de s'équiper d'un détecteur. **Toutefois, posséder un détecteur de monoxyde de carbone ne substitue en rien le fait d'aérer quotidiennement l'habitation et de faire vérifier les appareils à combustion par un professionnel.**

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient de :

- avant chaque hiver, faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée par un professionnel qualifié,
- tous les jours, aérer au moins dix minutes son logement, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air,
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu,
- placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

INCIVILITÉS

Ce matin, sept ou huit motards ont traversé en trombe mon petit village en faisant pétarader leurs machines. Si un piéton s'était aventuré sur la chaussée, il aurait sans doute eu peu de chances d'en réchapper.
Un autre dimanche, des conducteurs de quads s'en donnaient à cœur joie à travers champs labourés, au grand effroi des vaches qui paissaient dans les prairies voisines. De jeunes écervelés, dira-t-on. Eh bien non ! Il s'agissait apparemment d'adultes, qui se défoulaient ainsi en saccageant un joli petit coin de nature.
Dans la traversée de la commune, rares sont les véhicules qui respectent les 50 km/h. Pour les inciter à lever le pied, la municipalité a fait poser, à l'une des entrées, un panneau lumineux indiquant à combien l'on roule. A l'intérieur, un disque enregistre la vitesse de la voiture ou du camion. Le record ? 155 km/h un jour de semaine, entre midi et deux ! A l'autre bout du village, un îlot central est censé, lui aussi, faire ralentir les automobilistes. Peine perdue : un soir, j'ai vu le conducteur d'une voiture, occupé à téléphoner, arriver droit sur l'obstacle et, à la dernière seconde, donner un grand coup de volant pour passer sur la voie de gauche. Par chance, personne n'arrivait en face, sinon…
Dans ces cas-là, on aimerait voir quelques gendarmes postés à proximité ou alors, bien camouflé, un de ces radars qui vous flashent sur l'autoroute pour 10 km/h de trop.
Les incivilités ne sont malheureusement pas l'apanage des seuls automobilistes. Tous les enseignants pourraient vous parler du comportement de certains parents qui les prennent pour des domestiques, rédigent de faux mots d'excuse ou font manquer l'école à leurs enfants plusieurs jours avant le début des vacances.
Depuis quelque temps, les médecins, dentistes et autres représentants des professions libérales ont aussi à se plaindre de la désinvolture de certaines personnes qui n'honorent pas leur rendez-vous et négligent de prévenir le cabinet. « Ce matin, il y en a trois, enrageait la semaine dernière une secrétaire médicale. J'essaie de les joindre au téléphone, mais je n'ai droit qu'au répondeur, et personne ne rappelle. En attendant, cela désorganise tout le programme de la matinée. » Même constatation chez les orthophonistes : « A la consultation suivante, quand on demande des explications, on tombe de sa chaise, témoigne l'une d'entre eux. On nous répond "Ah, ben il pleuvait !" ou "J'avais mal à la tête" ou, plus simplement "Ben, j'ai oublié ". Des excuses ? Pensez donc… »
Sans gêne, chacun pour soi, mépris des autres, c'est tous les jours que ce type de comportement s'affiche sans vergogne et contribue à dégrader la vie en société. Le plus grave, c'est que les enfants, dès leur plus jeune âge, observent la façon de faire des adultes. Ils ne sont pas longs à comprendre le "fais comme je te dis mais pas comme je fais" et à agir en conséquence. Il devient urgent de se souvenir que l'éducation, c'est d'abord l'exemple.

Monique HECKER (RL 6 octobre)

Janvier

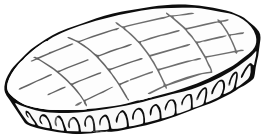

- Galette des rois dans les différentes associations
- Distribution de corbeilles aux plus de 70 ans par les membres du conseil municipal avec présentation des vœux
- Cérémonie des vœux de la Municipalité. Remise des prix aux récipiendaires des concours des Maisons Fleuries et du Noël Illuminé.
- Assemblée Générale de RMD
- Réunion du conseil municipal

Février

- Assemblée générale du Pesant d'Or suivie de leur repas annuel
- Carnaval des enfants organisé par l'APE

Mars

- Conseil d'école
- Don du sang
- Vendredi Saint : pèlerinage à la chapelle Sainte Croix de Roussy le Bourg.

Avril

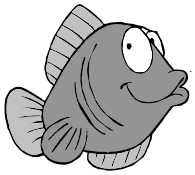

- Réunion du conseil municipal
- Soirée dansante de l'APE
- Passage de Une Rose, un Espoir
- Repas de l'Âge Heureux

Mai

- Vide-greniers et marché aux fleurs organisés par l'APE
- Cérémonie commémorative du 8 mai
- Distribution d'une rose accompagnée d'une poésie à toutes les mamans de la commune par les membres du conseil municipal

Juin

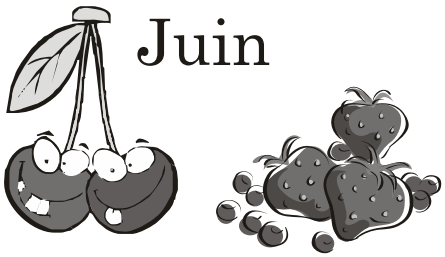

- Réunion du conseil municipal
- Spectacle de fin d'année pour les écoles et kermesse scolaire organisée par l'APE
- Assemblée générale de Phloème
- Conseil d'École
- Premières communions en l'église Saint Denis
- Remise d'un bon d'achat aux enfants de CM2 quittant l'école primaire La Plume et l'Encrier et rejoignant le collège

Juillet

Août

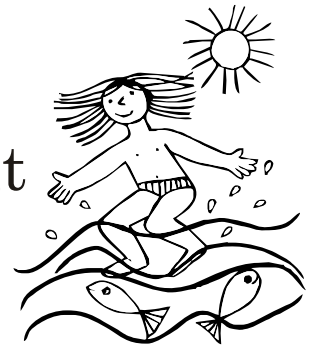

- Passage du jury communal pour les maisons fleuries

Septembre

- 10ème rentrée scolaire pour les élèves de la maternelle La Souris verte et ceux de l'école primaire La Plume et l'Encrier
- 10ème rentrée du périscolaire
- Journées du Patrimoine : ouverture de tous les édifices religieux de la commune
- Cérémonie commémorative à la mémoire de Marcel Meyer par l'association Albert Ungeheuer
- Réunion du conseil municipal

Octobre

- Assemblée générale de l'APE
- Fête patronale Saint Denis à Roussy le Village
- Fête patronale à Dodenom : Saint Luc
- 11ème marche IVV organisée par Roussy Marche Découverte : 1018 participants
- Passage des enfants organisé par l'APE à l'occasion de Halloween

Novembre

- Messe de Saint Hubert suivie d'une battue pour les chasseurs de l'ADKD
- Fête patronale à Roussy le Bourg : Saint Charles Borromée
- Assemblée générale du Tennis Club
- Conseil d'École
- Soirée dansante organisée par l'APE
- Cérémonie commémorative du 11 novembre
- Assemblée générale du Foyer Rural
- Repas de la Chorale Sainte Cécile
- Réunion du conseil municipal
- Assemblée générale de la chorale Sainte Cécile
- Exposition « Talents cachés » au centre Socio Culturel

Décembre

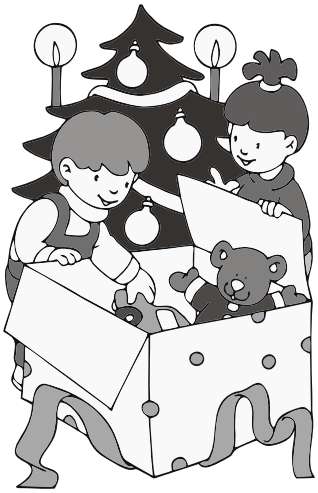

- Saint Nicolas de passage au groupe scolaire Jean Monnet pour les écoliers et les enfants avec distribution de friandises offertes par la Municipalité
- Après-midi récréatif de Saint Nicolas organisé par l'APE à Kirrwiller
- Assemblée générale de la Boule d'Or
- Concert de l'ABC (Arme blindée Cavalerie) au profit de Noël de Joie
- Hommage aux doyens de la commune par la Municipalité
- Passage du jury municipal à l'occasion du Noël Illuminé
- Marche de RMD à travers la commune illuminée

Michèle HALLÉ
Commission Culture et Information

LES COORDONNÉES
DES ASSOCIATIONS LOCALES

Intitulé	Président(e)	Adresse et téléphone
L'APE de ROUSSY DODENOM (Ass. des Parents d'Élèves)	Joffray KLOREK	27 Boucle des Mirabelliers Roussy le Village Tél : 03.82.50.31.30
L'Association des Donneurs de Sang de Boust et Environs	Jean Paul REMY	13A Rue Saint Martin Boust Tél : 09.71.28.27.83
L'Association Sportive et Socio Educative	Marianne KAISER	Groupe scolaire Roussy le Village Tél : 03.82.83.43.80
La Boule d'Or	Guy MULLER	7 rue du Château d'Eau Roussy le Village Tél : 03.82.82.41.75
La Chorale Sainte Cécile	Henriette STEINMETZER	2 rue de la Forêt Roussy le Village Tél : 03.82.83.41.40
Le Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Denis	Norbert TRAP	20 rue des Jardins Dodenom Tél : 03.82.83.43.71
L'ESRZ (Entente Sportive Roussy Zoufftgen)	Cyril BUSCHMANN	32 rue Principale Zoufftgen Tél : 03.82.50.09.59
Le Foyer Rural	Michèle ZARCONE	6 Rue du Côteau Kuntzig Tél : 03.82.88.47.66
Le Pesant d'Or	Brigitte DA COSTA	5 Route de Zoufftgen Roussy le Village Tél : 09.60.03.79.67
Roussy Marche Découverte	Daniel GUILLAUME	21 rue du Château d'Eau Roussy le Village Tél : 03.82.83.42.41
Le Tennis Club	François ONYSZKO	2 Grand Rue Dodenom Tél : 03.82.83.44.43
Club T.T. (Ping Pong)	Benoît HEIN	24 Cité Sainte Barbe Knutange Tél : 03.82.86.05.22

L'APE

Les portes de la salle des fêtes, fraîchement rénovée, se sont ouvertes pour accueillir l'édition 2013 de notre soirée « Black and White » qui, une fois de plus a réuni les amoureux de la fête et de la danse pour une édition SOLD OUT !

Notre fidèle DJ Nilton était évidemment présent, maillon incontournable (merci à Tania IACOPETTA pour cette belle rencontre).
Merci également à la municipalité qui a gracieusement décalé une soirée organisée la veille pour nous permettre de tenir nos promesses, la décoration de la salle pour cette occasion étant un travail de longue haleine.

Je ne sais pas si le protocole inhérent à l'édition d'un bulletin municipal me le permet, mais j'espère si c'est le cas, qu'on ne m'en voudra pas de profiter de l'occasion de « transgresser » le rituel :

- pour remercier vivement, en tant que président de l'Association des Parents d'Elèves de Roussy-Dodenom, l'ensemble des membres que j'ai eu la chance de côtoyer depuis mon arrivée.
- de les remercier pour leur implication, leur joie de vivre.
- de les remercier pour toutes ces satisfactions, tous ces éclats de rire.
- de les remercier pour le temps que chacun accorde à sa façon pour que vive cette association, en prenant sur les temps libres, la vie de famille, les loisirs.
- de les remercier de devoir parfois supporter et accepter la critique extérieure, sachant qu'ils sont dans le souci permanent de ne JAMAIS décevoir.
- de les remercier enfin pour les résultats exceptionnels que nous sommes arrivés à produire.

Aussi, je dois vous faire part de ma fierté d'annoncer que si nous avons pu donner 450 € à chacune des huit classes que comporte l'école de Roussy, et participer à hauteur de 1084 € à l'achat et la mise en place d'un TBI (tableau blanc interactif) qui permet de transformer un tableau de classe en écran d'ordinateur l'année dernière, nous serons en mesure cette année de monter la subvention par classe à 750 €, pour un montant total de 6000 € que versera cette année l'APE de Roussy-Dodenom à l'école du village.

Calendrier des manifestations 2013-2014 :

15 octobre 2013	Assemblée générale
31 octobre 2013	**Défilé d'Halloween**
09 novembre 2013	Soirée Black &White
30 novembre 2013	Sortie à Kirrwiller
Père Noël à l'école	
7 et 20 décembre 2013	Vente de sapins
23 février 2014	**Carnaval**
1er mai 2014	**Marché aux fleurs**
	Brocante
28 juin 2014	**Kermesse**

En gras, les manifestations pour lesquelles nous solliciterons la participation des parents ; gâteau, aide, encadrement, …

L'APE continuera à communiquer avec les parents par le biais de petits mots glissés dans les cartables, nous conseillons donc aux parents d'y jeter un petit coup d'œil de temps en temps.

L'APE dispose aussi de son adresse mail et nous invitons les parents qui le souhaitent à nous transmettre leur adresse afin de pouvoir également communiquer par ce canal. Les envois groupés émanant de l'APE vers l'extérieur, se font en adresses cachées pour respecter la confidentialité des adresses qui nous sont données.
L'adresse : ape_roussy_dodenom@yahoo.fr
Rodossyen un jour, Rodossyen toujours ☺
Bonne continuation à tous !!!!

L'Association des Donneurs de Sang

Je vous résume les résultats que nous avons obtenus en cette année 2013.

244 donneurs se sont présentés et 203 poches de sang ont été prélevées contre 209 en 2012.

Lieu de collecte	Donneurs présentés	Prélèvements effectués	Premiers dons
Beyren les Sierk	47	37	3
Roussy le Village	50	43	2
Rodemack	42	32	6
Zoufftgen	29	28	1
Boust	76	63	13
TOTAL	**244**	**203**	**25**

Les résultats sont assez encourageants, principalement à cause des 25 premiers dons que nous avons eus.

L'association était présente cette année à la fête de l'école au mois de juin à Boust, 7 promesses de dons avaient été faites et 5 d'entre elles se sont concrétisées.

Une fois de plus, nous remercions l'ensemble des donneuses et donneurs qui se dévouent pour cette importante cause.
Une fois n'est pas coutume, nous encourageons tous les jeunes de 18 à 70 ans à venir donner leur sang. Beaucoup de malades comptent sur vous.
Merci d'avance.

Jean-Paul REMY, Président de l'ADS de Boust et environs.

La Boule d'Or

La Boule d' Or de Roussy, le comité et les joueurs vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2014 pleine de parties de boules et de bonne humeur. Nous vous attendons sur notre boulodrome dès les beaux jours !

Sportivement le comité

La Chorale Sainte-Cécile

La chorale Sainte Cécile a été fondée en 1935 : c'est sans doute la plus âgée des associations du village. Elle compte environ 20 membres.

Il s'est toujours agit d'une chorale liturgique. Fidèle à sa vocation, la chorale anime les quelques offices religieux qui se tiennent encore dans la paroisse : les offices du dimanche tout d'abord, les cérémonies de mariage et celles d'enterrement ainsi que la traditionnelle messe de St Hubert.

Des répétitions dont le calendrier est dicté par celui des offices tenus dans la paroisse et les paroisses voisines, permettent le mercredi soir aux choristes d'entretenir le répertoire et de le compléter par l'apprentissage de nouveaux chants, tout en préparant l'office à venir. A ces répétitions se joignent des choristes de chorales voisines (Basse Rentgen, Hagen, Boust).

Toute association a ses moments de convivialité : pour nous il s'agit bien sûr de la fête de notre sainte patronne St Cécile, mais on n'oublie pas de citer les fêtes de St Nicolas et de l'Epiphanie (fête des Rois).

Comme tous les ans nous lançons un appel à ceux qui souhaiteraient nous rejoindre : une voix, un peu de persévérance, c'est tout ce qu'il faut comme bagage (les partitions sont fournies …) ! C'est avec beaucoup de joie que vous serez accueillis.

Sa présidente,
Henriette STEINMETZER

Le Conseil de fabrique

Le Conseil de Fabrique gère les biens d'une paroisse. Au Conseil de Fabrique de Roussy siègent 5 conseillers nommés auxquels s'associent deux membres de droit : le maire de la commune et le prêtre desservant la paroisse. Sa composition actuelle est ainsi la suivante : Norbert TRAP, président ; Michèle HALLE, trésorière ; Georges PLASSIART, secrétaire ; Michelle MALLICK et Andrée DAL MOLIN assesseures et MM Willy SEIWERT, maire de Roussy et Laurent PICCA, prêtre desservant de la paroisse.

Le Conseil de Fabrique est en charge de la collecte et de la gestion de fonds nécessaires à l'entretien des édifices religieux de la paroisse, épaulé en cela parfois par la municipalité et à celui du mobilier et du patrimoine constitué par les objets du culte (calices, ciboires, ostensoirs …). Il pourvoit à l'achat des matériels et objets nécessaires au culte (hosties, vin, bougies et cierges, encens). La décoration intérieure (peintures), l'éclairage et le chauffage sont également de sa compétence.

Les revenus du Conseil sont représentés par les quêtes (du dimanche, des mariages et enterrements et quêtes pour le chauffage), par la vente des bougies et par des dons.

Les fonds propres du Conseil (grâce à une bonne gestion), une participation de la Municipalité, une contribution généreuse de la chorale et les dons des habitants du village ont pu permettre successivement de réaliser des travaux de mise aux normes des installations électriques, une réfection totale des peintures intérieures et le remplacement des luminaires. Grâce à ces travaux, notre église consacrée en 1955 et décrite à l'époque comme « la cathédrale de l'Est thionvillois », est presque comme neuve.

Cette église est la maison de Dieu, là où se rassemblent les fidèles le dimanche lors de la messe ou de toute autre cérémonie religieuse (baptême, mariage, enterrement). Mais elle fait également partie du patrimoine architectural du village et c'est ainsi la maison de tous les habitants du village. Si tous ne pratiquent pas régulièrement, beaucoup en franchissent le pas à l'occasion d'un office, d'une communion, d'un mariage ou d'un enterrement. Merci d'en prendre soin.

Les portes en sont ouvertes les samedis, dimanches et jours de fête pour vous permettre de la découvrir (si vous ne la connaissez pas encore) et pour vous recueillir un instant.

FLASH
Chorale et Conseil de fabrique vous attendent nombreux cette année encore à la Messe de Minuit à 18h30 le 24 décembre … Qu'on se le dise !

L'ESRZ : bravo les jeunes !

Total effectif identique à la saison précédente à savoir 64 personnes, dirigeants compris :

- 24 seniors
- 29 jeunes pour les catégories allant de U6 à U14
- 9 dirigeants
- 2 dirigeantes
- Nos seniors
  En 4ème série district mosellan. Une saison décevante avec une 7ème place sur 10. 18 matchs joués: 6 victoires – 4 nuls et 8 défaites. 41 buts marqués pour 34 encaissés.
- Belles satisfactions avec nos équipes jeunes
- Belles prestations de nos débutants (U6 – U9) aux différents plateaux auxquels ils ont participé
- Très belle saison de nos U11 n'ayant perdu que 2 matchs sur l'ensemble des plateaux Automne et Printemps. Participation à de nombreux tournois Entrange – Nancy - Mensdorf (Luxembourg). Vainqueur du tournoi de Noël à Moyeuvre Grande.

Félicitations également à nos U13 (Entente avec Entrange) qui pour leur 1ère saison en inter-district atteint l'objectif fixé : le MAINTIEN.

Les événements de l'année

Novembre 2012 : grand succès de notre traditionnelle soirée sanglier avec la participation de plus de 100 personnes.

Décembre 2012 : sapin de Noël du club à la salle communale de Zoufftgen. Un Père Noël généreux pour tous les joueurs et entraîneurs du club qui ont reçu un sac de sport avec équipement complet (short, maillot, survêtement, parka, Kway). Merci Père Noël, merci à notre Président Cyril BUSCHMANN et au comité du Club.

5 Janvier 2013 : l'année commence par une triste nouvelle pour le club: M. Louis BUSCHMANN Vice-Président du club nous a quittés. Un pilier de l'ESRZ. Il laisse un grand vide au sein du club. Il nous manque beaucoup.

29 juin 2013 : journée football au stade du Castel à Roussy le Village en souvenir de LOUIS BUSCHMANN. Grand succès pour cette journée qui a vu la participation de nombreux joueurs actuels et anciens qui, par leur présence, ont voulu rendre hommage à notre dirigeant décédé en début d'année.

9 Novembre 2013 : Soirée Sanglier de l'ESRZ à Zoufftgen pour passer un bon moment « Tous ensemble ».

Nos souhaits

Voir de nouvelles personnes bénévoles et disponibles intégrer le club.
Qu'on respecte les installations du club. Nous déplorons trop de dégâts à savoir :

- carreaux brisés aux vestiaires
- carreaux brisés au club house
- fixations des filets des buts cassées
- cadenas des fermetures des buts coupés

Tout cela a occasionné beaucoup de frais pour la commune et pour notre club.

Le comité et tous les joueurs de l'ESRZ vous souhaitent de bonnes et belles fêtes de fin d'année.

CYRIL BUSCHMANN
Président de l'ESRZ

Le Foyer Rural

Pourquoi ne pas nous rejoindre cette année ?

L'année dernière, nous avions lancé un appel à tous pour que notre Foyer Rural continue d'exister, mais malheureusement, notre demande n'a pas abouti.
Nous réitérons cet appel cette année ; toute personne désireuse de nous rejoindre pour participer à nos activités ou alors en proposer d'autres peut s'adresser à nous dans un esprit de partage et de convivialité.
La saison débute à peine ; nous sommes à votre disposition le mardi après-midi, à partir de 14h00, pour vous accueillir dans la bonne humeur. Poussez la porte de la salle Evelyne KREMER et venez en discuter avec nous autour d'un bon café et de quelques gourmandises.

Les activités à la Salle Robert Schuman

- **La gym douce** le lundi de 9h15 à 10h15. Sylvie, une jeune dame très dynamique et sympathique, anime ce cours.
- **La gym tonique** propose un cours le lundi soir de 20h30 à 21h30 avec Marie-Laure.
- **La bibliothèque**, toujours assurée par Aurélie, est ouverte le mardi (semaine impaire) de 16h à 19h00 dans le Salon Azur à la Salle Robert Schuman.

A très bientôt donc !
L'équipe du Foyer Rural

Le Tennis Club

Pour insuffler une note de dynamisme dans notre commune, il existe différents clubs sportifs. Certains sont plus ou moins anciens. Le Tennis Club qui a été créé en 1981 a malgré son âge encore beaucoup de vitalité.

Tous les ans les membres du comité essaient d'offrir à toutes les personnes intéressées, enfants, jeunes et adultes une animation tennistique. Cela passe par des cours de tennis, des championnats, des tests balles et la fête du mini tennis.
Cependant pour pratiquer ce sport dans de bonnes conditions, il faut une aire de jeu en bon état. Pour cette raison la municipalité n'a pas hésité à refaire la surface du court l'an passé et cette année elle a permis la réalisation d'un éclairage pour que notre équipe seniors puisse s'entraîner sur nos installations lorsque les journées se font plus courtes.
Nous réitérons nos remerciements sincères à la municipalité.

Cette saison nos joueurs engagés dans les différents championnats se maintiennent dans leurs divisions malgré le très bon niveau de leurs adversaires. Qu'ils en soient félicités !

En cette période de vœux, permettez-moi au nom de tout le comité de vous souhaiter de joyeuses et paisibles fêtes de Noël.
Le président
François ONYSZKO

Le Pesant d'or

Notre club d'épargnant compte actuellement 67 membres et notre siège social se situe toujours au café du Soleil à Sœtrich. Les déposants mais aussi les membres du comité y sont toujours très bien accueillis pour les 2 levées mensuelles.
Comme chaque année notre assemblée générale, suivie d'un repas dansant, s'est tenue le 3 février.
Le traditionnel barbecue en forêt s'est déroulé le 12 août, chaleur et bonne humeur nous ont accompagnés tout au long de la journée.
Si vous souhaitez nous rejoindre, des cases sont encore disponibles. Prenez contact avec la présidente Brigitte Da Costa ou au café du soleil à Sœtrich.

Les membres du comité du Pesant d'or vous souhaitent de bonnes fêtes de Noël et une très bonne année 2014.

Roussy Marche Découverte

Avec le mois d'octobre et une météo incertaine, nous sommes arrivés à notre marche internationale du 20, marche qui a drainé sur nos sentiers parés de mille couleurs et de sites des environs tels que la réserve naturelle de Puttelange, la grotte de Himeling, visite de Rodemack : 1018 marcheurs bien dans leurs chaussures.
Les participants, venus de la région, des pays voisins et même de Plancher Bas en Haute Saône, sont repartis contents de leur journée.
La tombola gratuite, dotée de lots très intéressants offerts par certains de nos sponsors et la CCCE, a réjoui les porteurs de licence dont les numéros ont été tirés au sort. Tous les marathoniens sont repartis avec un petit cadeau.
En dehors de nos sorties dominicales chez nos voisins même éloignés, nous sommes allés en autocar vers Bouillon en Belgique pour leur marche IVV puis à Bitche pour marcher et visiter la Citadelle, le jardin de la Paix avec comme d'habitude les repas en commun au restaurant.
N'oublions pas les marches suivies de barbecues celle d'avril et celle de juin avant les vacances. La marche de nuit d'halloween et sa traditionnelle soupe de potiron.
Nous travaillons déjà au programme de 2014.
Venez nous rejoindre sur les beaux chemins entretenus de notre commune pour des marches conviviales et surtout bénéfiques pour la santé.
« La découverte de paysages fait partie du plaisir de la randonnée. Les clubs permettent de voir des horizons nouveaux, des coins où l'on n'irait jamais seul... » Guido BERTOLETTI

A toutes et tous Joyeux Noël et Meilleurs Vœux pour la nouvelle Année.

Le Comité

ÉTAT CIVIL 2013

NAISSANCES

Rappel de l'année 2012

VILLARUBIA Martin	03.12.2012
MARX Lucas	27.12.2012
BAHAMONDES GALVEZ Talyah	31.12.2012
DRIESSLEIN Elisa	6.01.2013
CULIANEZ Esteban	31.01.2013
HAGEN Loïc	9.02.2013
KOUAKOUA—DALLEAU Helena	13.02.2013
SENEGAS-ROUVIERE Isia	21.02.2013
DUFOUR Noé	23.02.2013
SCHMIDT Nina	23.03.2013
MANCINI Soan	1.04.2013
KARA Maxime	11.05.2013
WEBER Maxime	24.05.2013
ANNON Cally	14.06.2013
GUAGLIARDI Elsa	24.06.2013
MARCHELLO Noa	4.07.2013
ELLERBACH Romane	10.07.2013
SCHWEITZER Céline	15.07.2013
GERARD Candide	19.07.2013
CUVIER Elsa	24.07.2013
COMAZZI Ania	1.08.2013
HOULNE Andréa	18.08.2013
BOURDIER Lola	24.08.2013
HAKLAJ Léa	27.08.2013
TIBERI Harper	9.09.2013
DEGROOTE Sacha	25.09.2013
VERSCHUURE Emily	12.10.2013
GUERRIERI Mélina	22.10.2013
ALIOUA IENTILE Clémence	31.10.2013

MARIAGES

LECAILLE Thomas et VINCENT Claire
20.04.2013

LELEZ Jean-Michel et CHRISTINY Axelle
18.05.2013

TIBERI David et NATALE Sandra
08.06.2013

KREMER Thomas et SCHROER Mylène
17.08.2013

GANGLOFF Jérôme et DEL DEGAN Jenny
28.09.2013

ERARD Sébastien et BAVDAZ Karen
28.09.2013

MALGRAS Alexandre et DEBRYUNE Lucile
07.12.2013

NOCES D'OR

Gilbert DURING et Marie-Thérèse WINTZ
le 3 mai 1963

Vous qui allez fêter vos noces d'or ou de diamant ou peut-être plus, avisez-en s'il vous plaît la Mairie. Merci d'avance !

AÎNES

Marie ZEIMETH, née REDT	99 ans
Michel STEINMETZER	92 ans

Statistiques de l'Etat Civil de 2003 à 2013			
Année	**Naissances**	**Mariages**	**Décès**
2003	**10**	**5**	**7**
2004	**9**	**5**	**6**
2005	**12**	**5**	**6**
2006	**16**	**4**	**8**
2007	**13**	**2**	**8**
2008	**21**	**13**	**11**
2009	**23**	**8**	**7**
2010	**12**	**8**	**10**
2011	**15**	**3**	**7**
2012	**17**	**8**	**6**
2013	**26**	**7**	**9**

DECES

Rappel année 2012

BACK Albert Alain	23.07.1973 - 25.12.2012
WOLFF Jean-Louis	15.07.1951 - 10.01.2013
EILLES Marie, née SALSGUEBER	07.08.1922 - 01.05.2013
HELLER Georges	01.07.1929 - 13.05.2013
RODOLPHE Edouard	02.04.1925 - 14.07.2013
FEIPEL Marie-Thérèse, née HIM	14.08.1923 - 19.07.2013
STANOWSKI Stanislas	06.01.1928 - 31.07.2013
KIFFER Jeannine, née MANGIN	27.12.1930 - Août 2013
JOMINET Marie, née WINKEL	02.05.1920 - 15.09.2013
JOMINET Jean Claude	18.02.1943 - 12.11.2013

RAM (Relais Assistantes Maternelles)
81 Grand'Rue DODENOM
57330 ROUSSY LE VILLAGE
Tél : 03 82 83 59 68
Fax : 03.82.83.39.81
Courriel : ram.dodenom@orange.fr

Permanences téléphoniques
- Lundi de 9h à 12h30
- Mardi et jeudi de 13h30 à 15h

Animations les jeudis matins de 9h à 11h
(selon planning)
Possibilité d'accueil sur RDV

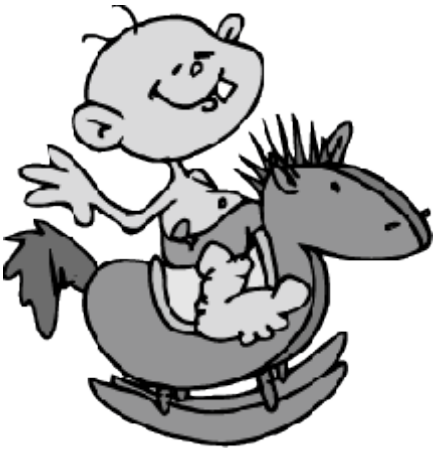

Les assistantes maternelles de la commune

Selon courrier du Centre Médico-Social de Hayange reçu en Mairie de Roussy le Village au 25 septembre 2013 (sous réserve de modifications)

A ROUSSY LE VILLAGE

CHEVASSU Marie Laure
28 rue des Trois Fontaines
Tél : 03.82.83.48.89

DEWULF Véronique
1A rue Saint Christophe
03.82.83.46.59

FERRARO Martine
6 rue des Églantines
03.82.83.40.47

HENRY Jacinthe
13 route de Zoufftgen
03.82.83.46.39

IMMER Valérie
5 rue des Trois Fontaines
03.82.83.42.52

JALU Michelle
11 rue des Églantines
03.82.83.49.26

KIEFFER Isabelle
9B rue Sainte Anne
06.76.41.21.27

LENTGEN Marie Pierre
19 rue des Sports
03.82.83.46.47

PERROT Nicole
3 rue Saint Christophe
03.82.83.47.33

SPECIA Marie-Laure
27 route de Zoufftgen
03.82.83.40.21

WATEL Evelyne
14 rue des Sports
03.82.83.43.03

A DODENOM

CLAUSSE Laurette
73 Grand Rue
03.82.83.02.88

RONGVEAUX-KARWATT Sylvie
31 Grand Rue
03.82.83.82.21

SARRI Doriane
43 Grand Rue
03.82.83.49.54

A ROUSSY LE BOURG

KLEIN Claudine
2 rue du Bourg
03.82.83.46.57

Vous n'avez pas trouvé votre bonheur auprès d'une assistante maternelle ?

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs vous propose un mode de garde collectif sur 4 sites gérés par des professionnels de la petite enfance :

Multi accueil Les Frimousses
32 rue de la Mine
57530 VOLMERANGE LES MINES
Tél : 03 82 82 65 35

Multi accueil Les Lutins du Château
127A rue Arnauld 1er
57570 RODEMACK
Tél : 03 82 57 31 78

Multi accueil les Touchatouts
7 rue St Exupéry
57570 CATTENOM
Tél : 03 82 83 08 00

Multi accueil les Lucioles
2 chemin du Vicus
57330 HETTANGE GRANDE
Tél : 03 82 54 22 59

A l'école

Une rentrée sous le soleil

Des élèves...

... joueurs

... attentifs

... curieux

... travailleurs

... lauréats

...récompensés

La plume et l'encrier

Journal de l'école de Rouay la Village - Juin 2013

L'événement de cette fin d'année scolaire : l'agrandissement de notre école et bien sûr le tour en hélicoptère

Tous les projets du 2ème et 3ème trimestre

La une du journal de l'école

... et encore récompensés

En travaux

ERA : Enfouissement des réseaux aériens

Poteau contre candélabre

Nouveau filet pare-ballons
pour le terrain de foot

Extension de l'école

Rénovation de la salle

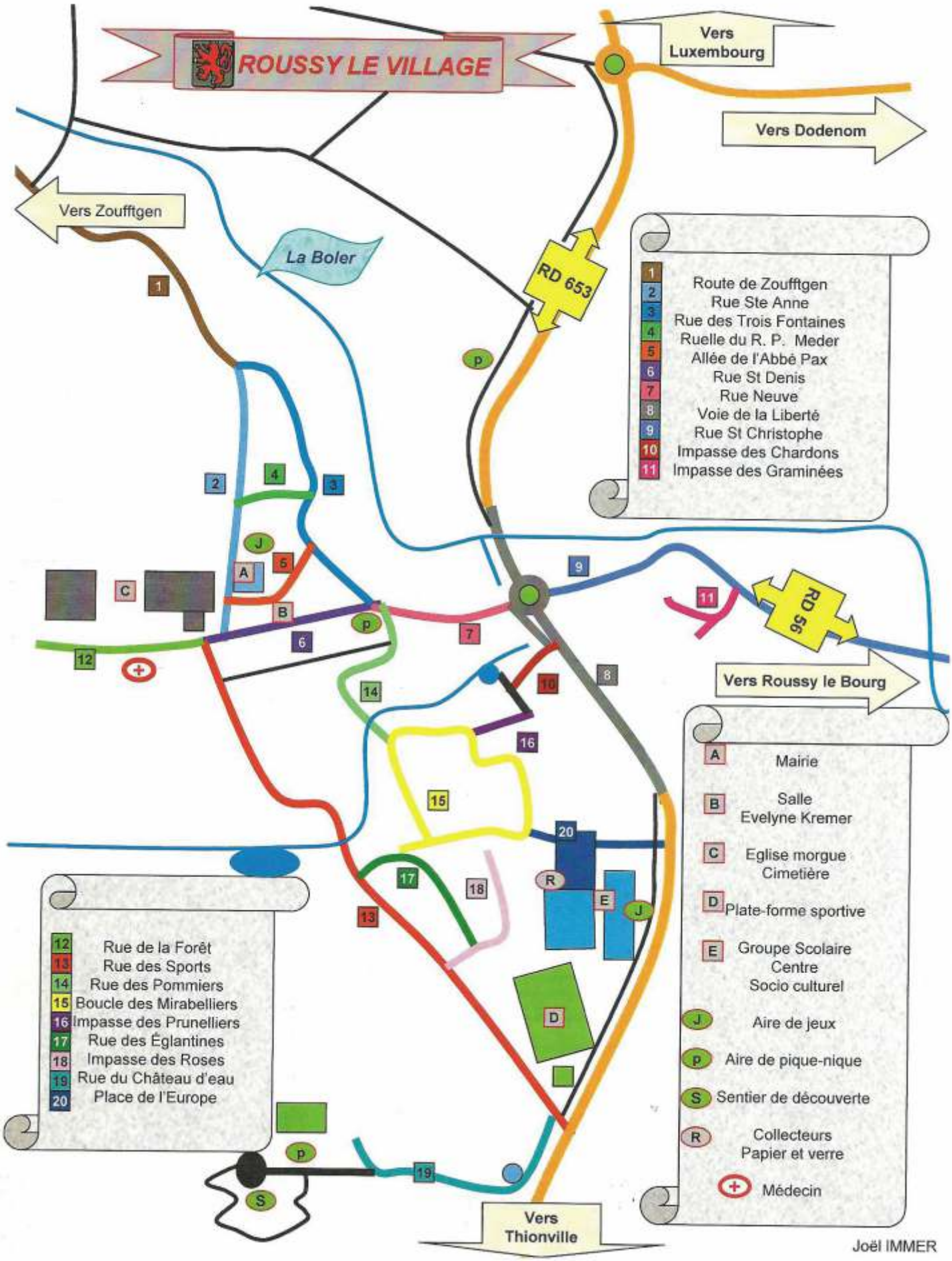
ROUSSY LE VILLAGE
Vers Luxembourg
Vers Dodenom
Vers Zoufftgen
La Boler
RD 653
RD 56
Vers Roussy le Bourg
Vers Thionville
1 Route de Zoufftgen
2 Rue Ste Anne
3 Rue des Trois Fontaines
4 Ruelle du R. P. Meder
5 Allée de l'Abbé Pax
6 Rue St Denis
7 Rue Neuve
8 Voie de la Liberté
9 Rue St Christophe
10 Impasse des Chardons
11 Impasse des Graminées
12 Rue de la Forêt
13 Rue des Sports
14 Rue des Pommiers
15 Boucle des Mirabelliers
16 Impasse des Prunelliers
17 Rue des Églantines
18 Impasse des Roses
19 Rue du Château d'eau
20 Place de l'Europe
A Mairie
B Salle Evelyne Kremer
C Eglise morgue Cimetière
D Plate-forme sportive
E Groupe Scolaire Centre Socio culturel
J Aire de jeux
p Aire de pique-nique
S Sentier de découverte
R Collecteurs Papier et verre
Médecin
Joël IMMER

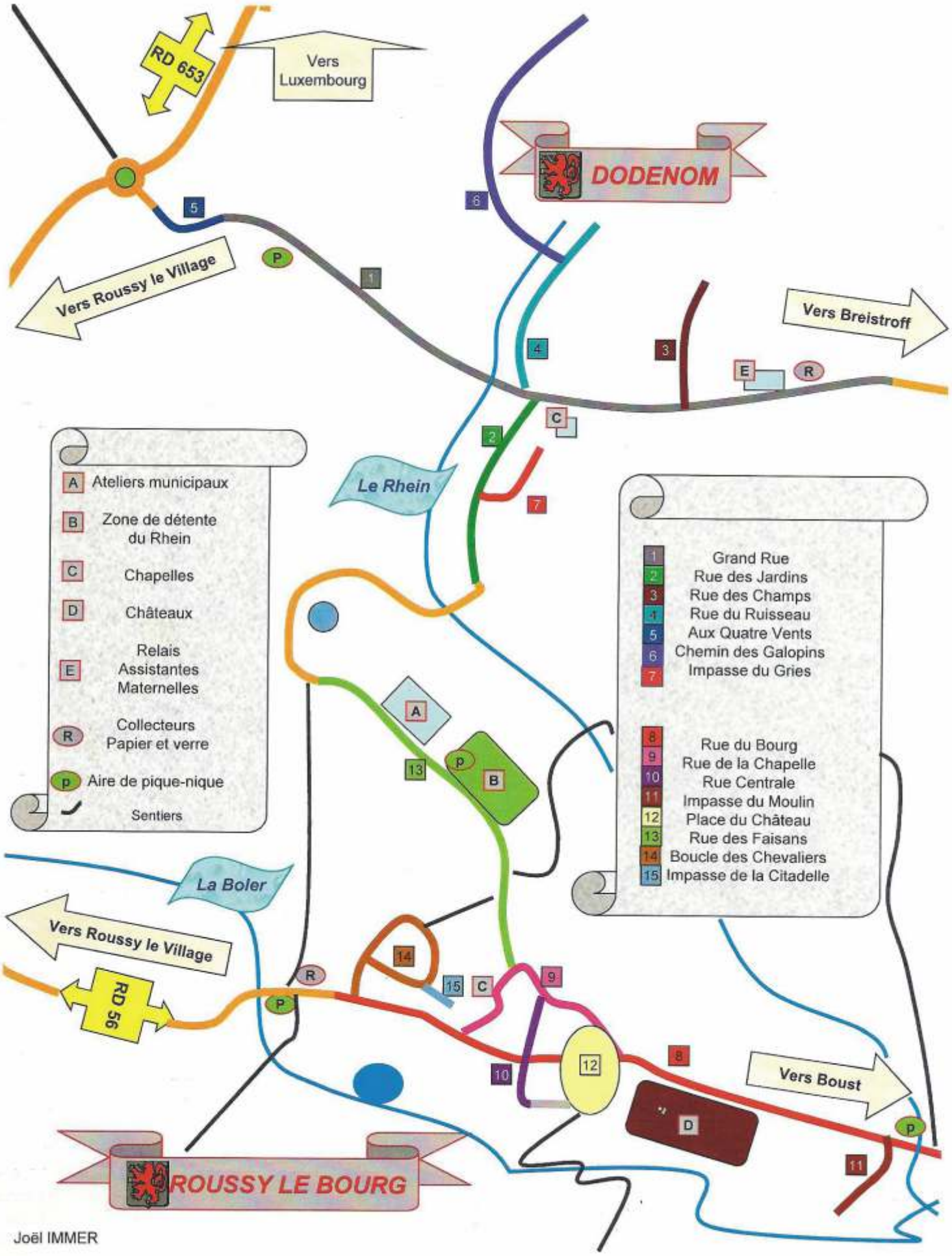
RD 653
Vers Luxembourg
DODENOM
Vers Roussy le Village
Vers Breistroff
Le Rhein
A Ateliers municipaux
B Zone de détente du Rhein
C Chapelles
D Châteaux
E Relais Assistantes Maternelles
R Collecteurs Papier et verre
p Aire de pique-nique
Sentiers
1 Grand Rue
2 Rue des Jardins
3 Rue des Champs
4 Rue du Ruisseau
5 Aux Quatre Vents
6 Chemin des Galopins
7 Impasse du Gries
8 Rue du Bourg
9 Rue de la Chapelle
10 Rue Centrale
11 Impasse du Moulin
12 Place du Château
13 Rue des Faisans
14 Boucle des Chevaliers
15 Impasse de la Citadelle
La Boler
Vers Roussy le Village
RD 56
Vers Boust
ROUSSY LE BOURG

Joël IMMER

Au sein des associations

Fête des écoles

Fête des écoles

Cours de Tamure

Don du sang

Soirée Black and White de l'APE

Talents cachés

Talents cachés

La Chorale fête sa patronne

Chez les doyens

Repas de l'âge heureux

Manifestations

Des réservistes à Roussy

11 novembre

A la recherche des lauréats des maisons fleuries

Fleurs du village

Le groupe scolaire Jean Monnet comprenant une école maternelle et une école primaire offre aux parents de la commune la possibilité d'inscrire leurs enfants tout près de chez eux. Seuls les enfants domiciliés dans la commune peuvent être inscrits dans l'une ou l'autre de ces deux écoles.

La Maternelle La Souris Verte

Directrice : Mme Amandine KINTZINGER
Tél : 03.82.83.46.37

Horaires : 8h30 – 11h30 / 13h00 – 16h00
Effectifs : Petits : 21
Moyens : 21
Grands : 21
Soit 63 élèves au total en maternelle

3 classes

- Mmes Amandine KINTZINGER et Mélanie MAUCORPS : section des grands
- Mme Anne SOUCHON : section des petits-moyens
- Mme Tatiana BERRANGER : section des petits-moyens
- Assistées par deux aide-maternelles : Mmes Fanny MEYER et Cécile VIEUSANGE

Le Primaire La Plume et l'Encrier

Directrice : Mme Marianne KAISER
Tél : 03.82.83.43.80

Horaires : 8h30 – 11h30 / 13h00 – 16h00
Effectifs : CP : 21
CE1 : 23
CE2 : 19
CM1 : 16
CM2 : 26
Soit au total 105 élèves en élémentaire

5 classes

- Mmes Marianne KAISER et Véronique GRASMUCK : CP
- Mmes Régine IANIGRO et Véronique GRASMUCK : CE1
- Mme Célia MANGIN : CE2
- Mme Marie REGNAUT : CM1
- M. Philippe LELONG : CM2

Notre rentrée à l'école maternelle de Roussy

Cette année l'école maternelle compte 3 classes :
2 classes de petits-moyens et une classe de grands.
Nous sommes tous maintenant dans l'école et la nouvelle classe des grands est très belle.
Pendant la semaine du goût, nous avons goûté des aliments acides et amers.
Les grands ont expliqué aux moyens comment faire des tartines salées (jambon, fromage et thon, cornichon) et les moyens ont expliqué aux grands comment faire des tartines sucrées (confiture, miel, sirop d'érable, confiture de lait).
Les petits ont fait un cake et un gâteau. Nous nous sommes régalés.

Après les vacances, toute l'école ira visiter la médiathèque de Cattenom et nous allons parler du recyclage avec Sophie, une intervenante de l'association PHLOEME.

Nouvelles de l'école « La Plume et l'Encrier »

Hiver et printemps 2013 ont été riches en activités pédagogiques diverses :

- Les CM1 et CM2 ont beaucoup travaillé dans le cadre de leur « classe eau » : ils sont allés sur les bords de la Boler, observer, analyser l'eau … ils sont aussi allés au moulin de Buding.
- Les CM1 ont pu observer un maréchal ferrant au travail chez Mr Clausse. Ils ont également mené à terme un projet sur la BD avec l'auteur Grégory Lê.
- Les CP ont pour leur part invité l'auteur Céline Claire pour qu'elle leur explique la réalisation du livre « Mok, monstre mangeur de mots » qu'ils avaient étudié en classe. Ils ont aussi accueilli Karine de l'association Apicool qui est venue parler des bourdons (avec exploration scientifique autour de l'école !).
- Les CE2 avec Sophie (de l'association Phloème) ont observé la nature en plein hiver puis au mois de mai ont travaillé toute une journée sur la gestion des déchets : ce fut pour eux très enrichissant.
- Les CE1 sont partis travailler sur la nature durant 2 jours à Vigy : au programme découverte de petites bêtes, de mares, d'un lombricomposteur, des habitants de la forêt…
- Les CP et CE2 ont clôturé l'année par une visite de la tour aux puces de Thionville avec participation à un atelier artistique.

N'oublions pas les échanges franco-allemands qui ont eu lieu en mai et juin et ont permis aux correspondants CM1 et CM2 des 2 pays de se retrouver chaleureusement.

Mais ce qui est resté sur toutes les lèvres c'est le tour en hélicoptère offert à chaque élève par la municipalité pour l'inauguration des nouvelles classes les 1er et 2 juin ; un seul mot : SUPER !

Et depuis la rentrée de septembre cela continue avec les 5 classes sous le même toit, ce qui est très appréciable pour les enfants et les enseignants.
Les CM2 ont déjà commencé un projet ambitieux avec Apicool, et Phloème est intervenu chez les Ce2.
La semaine du goût a été un franc succès avec plein de bonnes odeurs emplissant l'école avant les congés…

20 façons de dire « je t'aime » à votre enfant

1. Donnez-lui plus de votre temps et moins de cadeaux.
2. Prenez du temps pour parler, sans téléphone, sans télévision, juste vous deux.
3. Prenez-le dans vos bras, faites des câlins, des bisous… Cela l'aide à grandir.
4. Chantez, dansez, riez ensemble. Faites de chaque précieux moment une fête.
5. Eveillez sa curiosité au monde qui l'entoure en observant avec lui la nature.
6. Enseignez lui l'ennui : lorsqu'il ne fait rien, sans jouet ni télévision, son imagination prend le relais.
7. Dites-lui « je t'aime » régulièrement, ces mots sont importants.
8. Envoyez-lui une lettre, une jolie carte postale, une carte d'anniversaire… La surprise le ravira.
9. Soyez patients : il a encore beaucoup à apprendre avant de savoir ce qui est bien ou pas, dangereux ou pas.
10. Félicitez-le quand il fait quelque chose de bien. Dites-lui ce que vous aimez en lui.
11. Souvenez-vous que ce qui est à vos yeux une bêtise est pour lui une expérience.
12. Soyez ferme, mais toujours juste.
13. Accompagnez le marcher sous la pluie et sautez dans les flaques de temps en temps.
14. Excusez-vous quand vous vous êtes trompé, l'avez mal compris ou jugé. Vous apprécierez qu'il fasse de même dans quelques années.
15. Soyez constant. Inutile de changer de comportement ou de règles parce que vous êtes en public ou que belle-maman regarde.
16. Encouragez-le et aidez-le à prendre confiance en lui.
17. Laissez-le vous aider quand il en a envie. A défaut d'être toujours très efficace pour votre organisation, c'est très gratifiant pour lui et l'aide à grandir.
18. Si cette grosse bêtise a été pardonnée, pardonnez pour de vrai et passez à autre chose.
19. Surprenez-le avec un joli dessin, un petit mot ou un ballon décoré déposé au pied de son lit pendant la nuit pour qu'il le trouve à son réveil.
20. Acceptez-le comme il est : ni la copie de son père ou de sa mère, mais une personne à part entière avec son caractère, ses goûts, ses rêves et son destin.

A faire lire à certains ados "révoltés". Et à d'autres...

Voici la traduction d'un discours que Bill Gates a prononcé il y a quelque temps dans une école secondaire à propos de 10 choses que l'école n'apprend pas, mais qu'il faut néanmoins apprendre le plus rapidement possible !
Vous pouvez ne pas l'aimer. Mais sachez que lui, a certainement appliqué les règles qu'il préconise !
Il parle de bons sentiments et d'enseignements politiquement corrects qui ont créé des générations de jeunes totalement dépourvus du moindre sens des réalités de la vie. Tout en expliquant comment ce "concept" les prédispose à l'échec dans le monde réel, il donne ici dix règles à suivre.

Règle 1
La vie est injuste : il faut vous y habituer!

Règle 2
Le monde se fout de votre amour-propre.
Le monde s'attendra à ce que vous accomplissiez quelque chose AVANT que vous ne vous félicitiez vous-même.

Règle 3
Vous ne gagnerez pas 60.000 dollars par an en sortant de l'école.
Vous ne serez pas vice-président en commençant, avec un portable et une voiture de fonction fournis, avant d'avoir mérité, gagné ces privilèges.

Règle 4
Si vous croyez que votre professeur est dur avec vous, attendez d'avoir un patron.

Règle 5
Travailler dans une friterie n'est pas s'abaisser. Vos grands-parents avaient un mot différent pour ça : ils l'appelaient une opportunité.

Règle 6
Si vous gaffez, CE N'EST PAS LA FAUTE DE VOS PARENTS, arrêtez de chialer et apprenez de vos erreurs.

Règle 7
Avant que vous naissiez, vos parents n'étaient pas aussi ennuyants qu'ils le sont maintenant !
Ils sont devenus comme ça :

- en payant vos factures,
- en nettoyant vos vêtements
- et en vous entendant répéter sans arrêt combien vous êtes bons et cools.

Ainsi, avant de sauver les forêts tropicales des parasites de la génération de vos parents, commencez donc par faire le ménage dans votre propre chambre et tout ce qui s'y trouve.

Règle 8
Votre école s'est peut-être débarrassée du système « gagnant-perdant », mais PAS LA VIE !
Dans certaines écoles, on a aboli les notes de passage et on vous donne autant de chances que vous voulez pour obtenir la bonne réponse. Ceci n'existe pas dans la vraie vie !

Règle 9
La vie n'est pas divisée en semestres. L'été n'est pas une période de congé. Et très peu d'employeurs sont disposés à vous aider à VOUS ASSUMER, c'est votre responsabilité.

Règle 10 :
La télévision n'est pas la « vraie vie ». Dans la vraie vie, les gens quittent le café et vont travailler.

OPERATION « BRIOCHES DE L'AMITIE »

L'APEI ou Association de Parents et Amis de Personnes Inadaptées Mentales des Arrondissements de Thionville organise chaque année au mois d'octobre l'opération « Brioches de l'Amitié ».

Le bénéfice retiré de cette opération permet de financer diverses installations ou aménagements en faveur de personnes inadaptées.

Le CCAS de la commune a décidé à nouveau de leur attribuer une subvention de 300 €.
Cette somme additionnée à celles d'autres communes permettra à l'APEI de mener ses projets à bien.
Les petites rivières font les grands fleuves.

Accueil périscolaire

Périscolaire de Roussy le Village
Place de l'Europe
03 82 83 43 41

Association PHLOEME
Ferme du Fol Epi
82 Rue Principale
57330 ZOUFFTGEN
03.82.83.48.22
www.phloeme.org

Une exposition initiée à ses débuts par l'imagination de quatre amies, amoureuses de l'art en général et soutenue par la municipalité, afin de promouvoir l'art au sein de nos campagnes.

Les artistes amateurs de la « Grande Région » peuvent par le biais de cette exposition gratuite, se faire connaître et côtoyer un large public, convaincus que leur succès dépassera largement nos frontières.

Cette exposition est une belle illustration, que les arts plastiques ne sont pas « muséifiés » mais qu'au contraire, ils puissent faire figure de porte ouverte sur le monde.

A l'heure où je vous écris, nous préparons cette année la 8ème édition avec encore plus d'artistes présents, mais toujours dans le même état d'esprit : chaleureuse et très conviviale.

Je souhaite à travers ces quelques lignes remercier tous les artistes présents aux éditions précédentes, mais aussi toutes les personnes qui ont œuvré dans l'anonymat, afin de rendre possible cette exposition au fil des ans.

Je tenais à vous laisser tout le loisir de venir nous découvrir et à vous redire le plaisir que nous avons de vous accueillir à cette exposition éphémère.

Frédéric GUEHL

Une mousse unit le Lion et l'Aigle

Opération originale à Roussy-le-Village

L'ambre et la mousse d'une cervoise estampillée Roussy-40eRT vient de faire son entrée au mess des officiers de Thionville. L'idée d'unir sur une bouteille de bière les blasons de la 5e compagnie et celui de Roussy-le-Village, soit la noblesse de l'aigle et la force du lion, a germé dans la tête du capitaine Monsieur, commandant la 5e compagnie, pendant que le houblon germait dans les cuves de la société Bofferding (Grand-Duché de Luxembourg).

« L'histoire du jumelage entre la 5e compagnie et Roussy remonte à 2001, l'amitié qui nous lie restera et chaque bouteille de bière la rappellera » rapporte Willy Seiwert, maire de Roussy-le-Village, amateur de bière, qui a soutenu cette originale opération transfrontalière.

Chef de corps en second, le lieutenant-colonel Biberian a salué cette initiative riche en symboles de fraternité. Il a aussi gratifié Willy Seiwert d'un discours laudateur pour l'aide qu'il a apportée aux réservistes engagés à Roussy-le-Village dans l'opération Lother mise en place par la brigade de transmissions et d'appui au commandement de Douai.

« Sans ce type d'aide, nos possibilités sont restreintes, nos exercices moins réalistes. Vous avez grandement facilité la mise en œuvre de cette opération » a rapporté le colonel en offrant au maire un cadeau à l'effigie du régiment et qui prendra place à la mairie de Roussy.

RL 10 novembre

Concert de fin d'année

Le 12 décembre dernier a eu lieu dans l'ambiance chaleureuse d'un Centre Socio-culturel entièrement refait à neuf un concert donné par une formation militaire.

Voici l'historique de la Musique de l'Arme Blindée Cavalerie qui a ravi le public venu assister à la prestation.

Musique régimentaire lors de sa création en 1888 au sein du 151° Régiment d'Infanterie, la musique de l'Arme Blindée Cavalerie de Metz connaîtra diverses transformations et appellations. Dissoute en 1940, elle est reconstituée en 1944 à Metz et rejoint en 1946 le 151° RI en Allemagne.

Elle séjourne de 1947 à 1948 avec son régiment à Sétif en Algérie et rejoint la métropole et la garnison de Metz en 1948.

C'est en 1979 qu'elle devient Musique Principale de la 6° Région Militaire et à ce titre elle entre dans la catégorie des plus grandes formations musicales de l'armée de terre.

En 1996 elle prend l'appellation de Musique de la Circonscription Militaire de Défense de Metz, en 2001 Musique de la Région Terre Nord-Est pour devenir le 1er janvier 2011 Musique de l'Arme Blindée Cavalerie. Elle est actuellement stationnée à Montigny-lès-Metz.

Elle est composée d'une cinquantaine de musiciens professionnels lauréats des différents conservatoires de musique de la région Nord-Est.

La Musique de l'Arme Blindée Cavalerie a pour mission de rehausser l'éclat des cérémonies militaires et patriotiques, mais peut tout aussi bien évoluer dans le secteur civil lors de concerts ou de festivals, tant en France qu'à l'étranger.

En 2012, la formation a participé, en janvier au festival de musique de Brême en Allemagne, aux festivals de Saint-Trond, Mons et Arlon en Belgique en Juin avant de se rendre à Moscou au mois de Septembre.

La Musique de l'Arme Blindée Cavalerie est placée sous la direction du Chef de Musique Hors Classe Francis VAROTEAUX, assisté du Major sous-chef de musique Alain COPIE et du tambour-major l'Adjudant-chef Thierry GRAFF.

L'école de danses tahitiennes a deux ans

L'école de danses tahitiennes, à Roussy depuis le 7 octobre 2012, débute sa 2ème saison avec quasiment les mêmes filles que l'an dernier, s'y sont rajoutées 3 à 4 nouvelles élèves ; essentiellement de Roussy et des environs proches.
Cette école de danses est une des sections de l'association « MOEHANI TAHITI 57 » dont le siège est à Metz.

« Moehani » veut dire rêve en tahitien.

Ce groupe de 15 filles est animé par Marion : les chorégraphies sont imaginées par Amandine et Marion, toutes les deux excellentes danseuses de « tamure ».
Les filles de Roussy se sont produites depuis le début de l'année plusieurs fois dans notre commune (lors de fêtes d'associations) dont les vœux du Maire, 2 fois à Metz-Magny pour le 5ème anniversaire de la fusion de Magny à Metz et pour l'AG de l'association, aux Galeries Lafayette à Metz lors du Salon du mariage, et il y a peu de temps à Bousse pour le repas des anciens et à Metz-Magny dans la maison de retraite Les Pépinières.
Les répétitions ont lieu le mercredi à partir de 19h30 au centre socioculturel de la commune, l'accès y est naturellement libre.

Renseignements et inscriptions

Contactez :
Marion également secrétaire de MOEHANI TAHITI 57, le Mercredi.
Pierre DESMET président de l'association
Tél : 03 87 38 94 91 ou 06 79 99 77 01
E-mail : pierreantony@voila.fr
Page Facebook : MOEHANI TAHITI 57

Les trésors cachés de notre église

Il y a ce que l'on montre et ce que l'on cache. A l'ombre du clocher, l'église de Roussy-le-Village regorge de beautés insoupçonnées, dans des lieux habituellement inaccessibles aux fidèles. Un patrimoine qu'une poignée de passionnés a cependant la chance de pouvoir admirer.

Ce n'est qu'après une belle volée de marches qu'il est possible d'atteindre les cloches de l'église Saint-Denis de Roussy-le-Village, lovées dans leur écrin à trente mètres du sol.
Le clocher qui les porte et qui domine les alentours, fait partie de l'ensemble construit en 1954 sur les fondations de l'ancien bâtiment par l'architecte Roland Martinez, après les destructions de la Seconde Guerre mondiale. Des dommages qui ont heureusement épargné Saint-Blaise, une vieille dame fondue en 1883, et dont le tintement rythme les heures de la bourgade et résonne bien au-delà.
Un mécanisme aujourd'hui automatisé que Patrick Ritter, organiste, connaît sur le bout des doigts.

Ce passionné d'histoire veille au grain sur le patrimoine des lieux, que bien peu de Rodossyens ont la chance de pouvoir admirer. « Nous avons de nombreux vêtements ici. Ceux que le célébrant porte encore, mais aussi des tuniques plus anciennes que nous avons fait restaurer » explique-t-il.
Un passé également présent dans la foule de documents consignés à la sacristie et qui témoignent de la vie de l'église depuis le XVe siècle, alors que celle-ci dépendait de la paroisse d'Usselskirch, à Boust.

Plus impressionnante encore, la crypte, ouverte en de plus rares occasions, et consacrée par Mgr Heintz, alors évêque de Metz, en 1955. La crypte a été construite par les habitants eux-mêmes, au sortir de la guerre de 1939-1945.
Elle abrite un remarquable ensemble de bustes reliquaires en bois de chêne ou de tilleul, datant du XVIIIe siècle, montés à l'église une fois par an, pour la Toussaint.
«Et dire que tout ceci a été construit par les habitants eux-mêmes après la guerre. L'ancien abbé, Alexandre Pax, a beaucoup contribué à son enrichissement » raconte Patrick Ritter, avant de poursuivre «en observant ces œuvres, on ne peut qu'être frappé par l'expression des visages et par leur souci du détail. Elles sont très belles. »
De la statue de Saint-Hubert, patron des chasseurs omniprésent ici, à la représentation plus naïve d'un Saint-Barthélemy décharné tenant sa propre peau en dit long sur le rapport à la foi des siècles derniers.

Sans parler de la série de vitraux relatant la vie de Pierre de Luxembourg, enfant du pays devenu cardinal à Avignon.
Un trésor bien gardé (une alarme veille sur les saints) que les Journées du Patrimoine pourraient tôt ou tard dévoiler au public.

Au détour de l'imposante chaufferie, il est encore possible de faire une rencontre inattendue. Dissimulées par la pénombre, plusieurs statues sauvées des ruines en 1944 côtoient les mannequins un temps envisagés pour une crèche à taille humaine, qui ne verra finalement jamais le jour. « Il faut croire que c'est aussi ça les coulisses » plaisante l'organiste, « vous voyez tout ce que l'on peut entreposer ! »

Républicain Lorrain (27 juillet 2013)

Manoeuvre militaire à Roussy

Ce n'est pas un titre de film mais quand même d'un scénario imaginé dans le cadre d'une manœuvre militaire.
D'une violence exceptionnelle, la tempête Lother a touché de plein fouet le Nord mosellan, des crues d'ampleurs rares et de multiples dégradations qui ont fait de nombreuses victimes et sinistrés un nombre important de localités dont Roussy-le-Village. La situation est à tel point dégradée que la préfecture a alerté l'armée pour venir au secours de la population et ce n'est pas moins d'une centaine de militaires qui est sur le point de débarquer à Roussy-le-Village où est implanté le centre logistique de la force militaire engagée dans cette opération…

Bien sûr, personne n'a vu cette tempête déferler sur notre région, elle relève plutôt d'une tempête sous crâne qui a amené la brigade de transmission et d'appui au commandement (BTAC) de Douai (Nord) à mettre ses réservistes en situation intervention d'urgence à Roussy-le-Village. La fiction, pour la partie personnels militaires, sera une réalité ce vendredi 1er novembre. Le détachement militaire qui va se déployer est engagé dans le cadre du dispositif d'alerte Guépard réserve qui prévoit une capacité de se mettre en route en moins de 48 h pour des missions de deux à huit jours sur le territoire national.
Les réservistes sollicités proviennent de différents régiments de transmissions de la BTAC : 28e RT d'Issoire (Puy-de-Dôme), 41e RT de Douai (Nord), 48e RT d'Agen (Lot-et-Garonne) et 53e RT de Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

RL 31 octobre 2013

Réservistes en rangs serrés

Ils ont enfilé leur treillis de militaire le temps d'un week-end.
Toute une unité de réservistes débarque à Roussy-le-Village en renfort, pour « sécuriser le terrain ». Au programme : bivouac, patrouille, surveillance.
Une tempête a ravagé le nord mosellan le 20 octobre dernier. Et depuis, la situation s'est empirée au vu des mauvaises conditions météo. Les services (sanitaires, administratifs, alimentaires…) sont perturbés. Plusieurs morts sont à déplorer. Alors pour renforcer les secours et les autorités sur place, les réservistes de l'armée de Terre sont appelés en renfort, campés à Roussy-le-Village.

Pas de panique, il ne s'agit là que d'un exercice. L'opération se nomme Puma 2013 et s'inscrit dans un dispositif national (dit « Guépard ») afin d' « évaluer le niveau opérationnel » des réservistes rattachés à la Brigade de transmissions et d'appui au commandement (BTAC). Cinq régiments de transmissions dépendent de cette BTAC (Douai, Agen, Issoire, Lunéville, Thionville). Tous sont représentés ce week-end sur la manœuvre imaginée à Roussy-le-Village et entamée dès hier après-midi.

L'État-major de cette unité déployée pendant 36 heures reste, lui, calfeutré à Hettange-Grande, dans un quartier du 40e Régiment de transmissions de Thionville. Téléphones, tableaux excel, faux articles de presse et autres éléments de cartographie alimentent les échanges entre les officiers et le terrain. Il a fallu six mois pour préparer l'opération Puma.

En immersion

Basés entre la salle polyvalente et les ateliers municipaux de Roussy-le-Village, hommes et femmes en treillis ont envahi la petite commune. Anaïs se balade avec une mitraillette en bandoulière, coiffée d'un béret, les pieds dans ses croquenots. La jeune femme de 18 ans, étudiante en BTS Tourisme, est réserviste auprès du 48e RT d'Agen. Et elle semble prendre son rôle de soldat très à cœur, comme ses camarades d'ailleurs (architecte, prof, comptable dans leur autre vie). Anaïs a suivi une première formation pour mériter sa place et assiste désormais régulièrement à des stages en immersion, comme le demandent les Forces terrestres de l'Armée.

Ces réservistes sont des jeunes civils, comme elle, mais aussi des militaires retraités en manque d'uniforme et d'adrénaline ou encore des appelés du contingent, nostalgiques de leur service militaire.

Ce week-end, fidèles au scénario délivré par leur commandement, ils sécurisent des dépôts fictifs où sont censés être stockés carburant, équipements et autres vivres. Ils contrôlent des faux convois. Patrouillent jusque dans les champs. La scène est surréaliste. C'est le jeu.

RL 2 novembre 2013

COMMUNIQUÉ **DE NOTRE DÉPUTÉE**

L'année 2013 s'achève et elle a été rude.

La crise économique et financière n'est pas terminée. Nous en subissons encore aujourd'hui les conséquences. Le chômage augmente, la croissance est nulle, la crédibilité de la France sur la scène internationale est fragilisée, la dette et le déficit explosent, la confiance est au plus bas. Et face à cette crise, je mesure la responsabilité qu'est la mienne, en tant qu'élue de la République, de protéger et d'écouter ceux qui en ont besoin. Et c'est dans cette logique que j'inscris mon engagement politique : simplicité, sincérité et proximité avec mes concitoyens.

Malgré tous ces résultats négatifs, je veux vous dire que je garde confiance. La France a les moyens d'affronter toutes les difficultés auxquelles elle est confrontée. A condition de faire des efforts, justes et cohérents. A condition d'être solidaires. Car lorsque les Français sont rassemblés, il y a assez d'énergie, d'intelligence et de courage pour avoir confiance dans l'avenir. Je ne veux pas céder à la morosité ambiante. Je crois qu'il faut dépasser cela et prendre notre destin en main.

Enfin, comme vous le savez, 2014 sera une année particulièrement importante pour la vie démocratique de notre pays. En effet, dans cinq mois, nous avons des élections municipales. C'est une échéance importante pour notre pays, mais aussi pour notre circonscription. Même si je n'habite plus ici, sachez que je continuerai à agir pour l'ensemble de notre territoire, pour Roussy-Le-Village, car je suis attachée à cette commune et à ses habitants. Je veillerai toujours à suivre les dossiers et à intervenir dès que l'on me sollicitera.

Chère Rodossyenne, cher Rodossyen, du fond du cœur, je présente à chacun d'entre vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Anne GROMMERCH
Député de la Moselle
Conseillère Régionale de Lorraine

20 ans de dévouement

Dans la salle Saint-Nicolas, le maire, Willy Seiwert, a accueilli Fanny Meyer, atsem au groupe scolaire Jean Monnet de Roussy-le-Village, pour retracer sa carrière et lui remettre le diplôme correspondant à la récompense régionale, départementale et communale pour vingt années de service dans sa profession, sous les applaudissements de ses collègues et d'une délégation d'élus locaux. Nos félicitations.

Pierre MERTEN RL

LA MAIRIE

Mairie de Roussy le Village
2, Allée de l'Abbé Pax
57330 ROUSSY LE VILLAGE
Tél. : 03.82.83.02.02
Fax : 03.82.83.02.04

Courriel : roussy.le.village@wanadoo.fr
Site Internet : www.roussylevillage.com

Heures d'ouverture :
Lundi, mercredi de 17 h 00 à 19 h 00
Mardi, jeudi, vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

Permanences

Le Maire :
Willy SEIWERT **06.83.69.94.32**
7 rue du Bourg
57330 ROUSSY LE BOURG
Permanence : lundi de 17h à 19h
Et sur rendez-vous

1ère Adjointe :
Michèle HALLÉ **03.82.83.45.44**
8 rue Neuve
57330 ROUSSY LE VILLAGE
Permanence : mercredi de 17h à 19h

3ème Adjoint :
Gilles VIEUSANGE 03.82.83.46.60
16 rue des Sports
57330 ROUSSY LE VILLAGE
Permanence : jeudi de 10h à 12h

4ème Adjoint :
Joël IMMER 03.82.83.42.52
5 rue des Trois Fontaines
57330 ROUSSY LE VILLAGE
Permanence : mardi de 10h à 12h

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans,
- être de nationalité française pour pouvoir voter lors de toutes les élections françaises et européennes,
- être ressortissant européen pour pouvoir participer aux élections des représentants au Parlement Européen et aux élections municipales françaises,
- jouir de ses droits civils et politiques.

Les conseillers municipaux

Sébastien SCHNEIDER
2 rue des Jardins
Dodenom
Tél : 03.82.82.62.41

Martin SCHWEITZER
61 Grand Rue
Dodenom
Tél : 03.82.50.29.78

Norbert TRAP
20 rue des Jardins
Dodenom
Tél : 03.82.83.43.71

Frédéric WALLENDORFF
8 boucle des Mirabelliers
Roussy le Village
Tél : 03.82.83.08.46

Clément BLAD
66 Grand Rue
Dodenom
Tél : 03.82.83.41.90

Frédéric GUEHL
7 rue des Sports
Roussy le Village
03.82.82.95.74

Alphonse KLEIN
4 rue du Ruisseau
Dodenom
Tél : 03.82.83.44.10

Dominique SCHNEIDER
14 rue Neuve
Roussy le Village

Le personnel communal

Services administratifs
Nathalie GEISSLER
Marie Christine CASAGRANDE

Service d'entretien
Michelle MALLICK

Aide maternelles
Fanny MEYER
Cécile VIEUSANGE

Services techniques et espaces verts
Christian SCHANEN,
Jean-Ernest MICHAUX

RENSEIGNEMENTS **PRATIQUES**

NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

SALLE ROBERT SCHUMAN
Place de l'Europe
Tél. 03.82.83.43.41

SALLE DES FÊTES ANNEXE
Evelyne KREMER
Rue Saint Denis
Ouverte à toutes les associations rodossyennes pour leurs réunions (selon disponibilité). Les réservations de ces deux salles sont effectuées en Mairie.

GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET
Place de l'Europe ROUSSY LE VILLAGE

École Primaire La Plume et l'Encrier
03.82.83.43.80

École Maternelle La Souris Verte
03.82.83.46.37

PERISCOLAIRE ROUSSY LE VILLAGE
Place de l'Europe
03 82 83 43 41

COLLEGE dont dépend ROUSSY
Collège Jean-Marie PELT
Rue de Pédérobba
57330 HETTANGE GRANDE
03 87 20 14 16

CENTRE MEDICO-SOCIAL
26 rue du 6ème R.A.
57330 HETTANGE GRANDE

PRESBYTÈRE DONT DÉPEND LA PAROISSE DE ROUSSY :
Presbytère de HETTANGE GRANDE
Abbé Laurent PICCA
6 Place de l'Église
57330 HETTANGE GRANDE
Tél. 03.82.53.10.42
Site internet : www. ndesperance.fr
E-Mail : nd-esperance@wanadoo.fr

Permanences du secrétariat (sous réserve de modifications)
du 1er septembre au 30 juin
Lundi : 15h30 à 17h00
Du mardi au Vendredi : 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
Samedi : 10h00 à 11h30

du 1er juillet au 31 août
Mardi, jeudi, vendredi 16h00 à 18h00
Mercredi et samedi 10h00 à 11h30

LES URGENCES

Sous réserve de modifications

Pompiers	**18**
Gendarmerie	**17**
S.A.M.U.	**15**
SAMU SOCIAL	**115**
Appel d'urgence européen	**112**
Docteur BRAUN (Roussy le Village)	**03.82.83.40.04**
SOS Médecins	**3624**
Centre antipoison Nancy	**03.83.32.36.36**
Centre des Grands Brûlés Metz	**03.87.55.31.35**
Drogue, Alcool, Tabac Info Service	**113**

SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS
Maison Communautaire
2, avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM
Tél. : 03.82.82.05.60
Fax : 03.82.52.59.28
Mail : contact@cccc.fr

Ouvert au public : lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - vendredi de 8h00 à 12h00
Site internet : www.cc-ce.com

Centre Multimédia
30 rue des Bleuets 57570 BOUST
Tél : 03 82 50 35 20 - Fax : 03 82 50 35 21
Mail : courriel.multimedia.cccc@cc-ce.com

Espace nautique Cap Vert
Route départementale
57570 BREISTROFF LA GRANDE
Tél : 03.82.59.66.55

Stand de Tir de Volmerange les Mines
Tél : 03.82.59.45.50

COORDONNÉES DU CORRESPONDANT DU RÉPUBLICAIN LORRAIN

Mme et Mr Pierre MERTEN
2 rue de Pédérobba
57330 HETTANGE GRANDE
Tél. : 03.54.30.51.40
Portable : 06.22.85.41.98
Couriel : pierremerten@sfr.fr

S'ORGANISER **SUITE À UN DÉCÈS**

Prévenir ou prendre contact avec	Pour :
Dans les 8 jours suivants le décès	
L'emloyeur	• Informer du décès • Réclamer les sommes dues • Obtenir des documents (attestation de présence, bulletins de salaires, etc.)
L'Assedic	• Informer du décès • Demander l'allocation de décès éventuellement
Banques, Banque postale, Caisse d'épargne	• Bloquer les comptes • S'informer sur les aides financières pour les frais d'obsèques
La Cram, La Crav en Alsace-Moselle, La Cnav en Île-de-France, Les CGSS dans les Dom	• Demander une retraite de réversion ou, si la condition d'âge n'est pas remplie : • Demander une allocation de veuvage
Les caisses complémentaires	• Demander une allocation de réversion
La CPAM	• Demander le capital décès • S'informer sur le droit aux remboursements médicaux et pharmaceutiques
Mutuelles et organismes de prévoyance, Assurance décès	• Demander le capital décès ou une rente • Demander des aides financières
Les établissements scolaires des enfants : chefs d'établissements, assistants	• Informer du décès (bourses scolaires) • Prévoir un suivi de l'enfant si nécessaire
La Caf	**Demander éventuellement :** • l'allocation de soutien familial (ASF) • l'allocation de parent isolé (API) • une bourse d'études pour les enfants • des aides au logement • le revenu minimum d'insertion (RMI)
Dans le mois suivant le décès	
Le notaire	• Organiser la succession, s'il y a lieu
Le centre des impôts	Prévenir du changement de situation pour : • la déclaration de succession • la déclaration de revenus • les taxe foncière, taxe d'habitation et redevance TV
Les assurances (auto, habitation) Les organismes de crédit	• Revoir les contrats
Le propriétaire du logement	• Prévenir du changement de situation
EDF-GDF, opérateurs de Télécom, Compagnie des eaux	• Prévenir du changement de situation • Interrompre les contrats en cours ou les modifier

Faire face au décès d'un proche

Le guide http://guide-du-deces.modernisation.gouv.fr/ synthétise toutes les informations sur les démarches à accomplir en cas de décès d'un proche.
Après avoir répondu à quatre questions sur la personne décédée (âge, situations professionnelle et matrimoniale, personnes à charge], l'internaute obtient une liste personnalisée des formalités (déclaration du décès en mairie, déblocage de l'épargne salariale, règlement de la succession...). Un calendrier lui indique dans quel ordre et à quel moment les démarches doivent être effectuées.
Vous y trouverez également tous les formulaires utiles téléchargeables en ligne : demande de versement du capital décès, demande de pension d'invalidité de veuf ou de veuve, déclaration de changement de situation...

En savoir plus

- Le site de votre caisse d'assurance maladie :
  www.ameli.fr
  www.rsi.fr
  www.msa.fr
- La fédération des associations de conjoints survivants (FAVEC).
  Tél : 0800 005 025 (appel gratuit depuis un poste fixe)
  7 jours sur 7 de 11h à 23h.
- www.favec.org
  rubrique : « la Favec dans votre département »
- www.vosdroits.service-public.fr
  fiche « je dois faire face au décès d'un proche »

SITE **INTERNET** http://www.roussylevillage.com

Ce qui est formidable avec le Web, c'est que c'est accessible en tout temps et de partout. Tout le monde peut donc consulter le site Internet et trouver les informations et services qui l'intéresse, et ce à tout moment.
Les pages du site sont une source d'informations très importante concernant tout ce qui touche à la vie dans la localité, par exemple les comptes rendus des conseils municipaux mais aussi toutes les informations utiles des associations.

Les visiteurs ne se limitent pas aux gens du village ou de la région. Car le monde entier navigue continuellement sur le Web. Aujourd'hui, des mails ayant pour origine l'autre bout de la France, le Canada et d'autres horizons arrivent sur la messagerie de la commune pour une information, une recherche et même de temps à autres des félicitations de gens de passage physiquement ou virtuellement.

Les pages « Actualités et événements » sont les plus consultées. Elles apportent un grand nombre d'informations en tout genre : journées de chasse pour les marcheurs, dates, heures et localisation de différentes manifestations...

Les pages « Patrimoine et Numéros Utiles » sont très prisées par les nouveaux habitants pour connaître l'histoire de Roussy Dodenom, la commune et même les services de la CCCE.
Les mises à jour et les maintenances sont font régulièrement par nos soins. Sous forme bénévole, Julien Schoepps nous conseille et intervient dans les opérations plus techniques, création de nouvelles pages et suivi sur le WEB. Nous l'en remercions très chaleureusement.
Nous vous invitons à venir nombreux visiter le site de Roussy le Village, il est au service des Rodossyens, pour diffuser une image moderne et actuelle de notre village.

2013 se finit et 2014 se profile dans l'espérance d'une année meilleure, pleine de joie et de bonheur.

Joël IMMER

ORDURES MÉNAGÈRES & TRI SÉLECTIF

Ramassage des ordures ménagères

Les **ordures ménagères** sont collectées chaque **JEUDI.**
En cas de **jour férié**, le principe est que **les collectes sont décalées d'une journée**… (sauf avis contraire : consulter de ce fait les sites de la CCCE ou la mairie si vous êtes dans le doute).

Les collectes débutant très tôt le matin, les bacs seront à sortir la veille au soir, poignées tournées vers la route.

Tri sélectif

La collecte de **tri sélectif** a dorénavant lieu chaque **LUNDI.**
Depuis le 1er novembre 2012, la collecte des déchets recyclables sur le territoire communautaire est réalisée par du personnel communautaire. La collecte pouvant débuter beaucoup plus tôt, il est nécessaire de sortir ses sacs de tri la veille de la tournée.
Attention : **En cas de force majeure** (comme pluies verglaçantes ou forts épisodes de neige), **un camion ne peut pas forcément circule**r, à la différence des véhicules légers, et les chauffeurs ont pour consigne de ne pas prendre de risques inutiles.

Collecte du verre et du papier

Trois sites où sont installés des collecteurs de verre et de papier vous permettent de vous débarrasser de vos bouteilles, de vos journaux ou revues

- **à Dodenom** : Grand Rue après le RAM, direction Breistroff la Grande
- **à Roussy le Village** : entre le Village et le Bourg
- **à Roussy le Village** : à côté de la Salle Robert Schuman

Ne pas entreposer des déchets autres au pied ou entre ces collecteurs (sacs de tri sélectif ou déchets verts). Merci pour votre civisme !

Rappel : **les poubelles situées près de l'entrée du cimetière sont réservées exclusivement aux déchets provenant du cimetière** (fleurs, couronnes défraîchies, ….). D'ailleurs un panneau le rappelle expressément !

Utilisez-vous correctement vos bacs ?

Depuis la mise en place en régie de la collecte des ordures ménagères ainsi que des déchets recyclables sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, les agents de collecte et l'ambassadrice du tri procèdent à une vérification des bonnes pratiques des habitants en matière de tri des déchets.

Un autocollant, que vous serez peut être amené à croiser, a été créé par le service Protection et Mise en valeur de l'Environnement. Il pourra en effet être apposé sur votre poubelle ou votre sac de tri afin d'expliquer les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été collectés le cas échéant, généralement si ces derniers devaient comporter des déchets dangereux pour la collecte ou s'il devait y avoir trop d'erreurs (plus de 50% du bac, par ex : gravats, bois, déchets verts, déchets non recyclables).

Un doute, une question ?

N'hésitez pas à contacter l'ambassadrice du tri Clotilde WEY au 03 82 82 05 60 (du lundi au jeudi de 8h à I2h et de 14h à I7h) pour toutes questions sur les consignes de tri, la prévention des déchets ou si vous voulez organiser une action qui s'y réfère.
CComCa (Journal de la CCCE)

PETIT PENSE-BÊTE

Pour la poubelle :
tous les déchets non recyclables, gras et sales

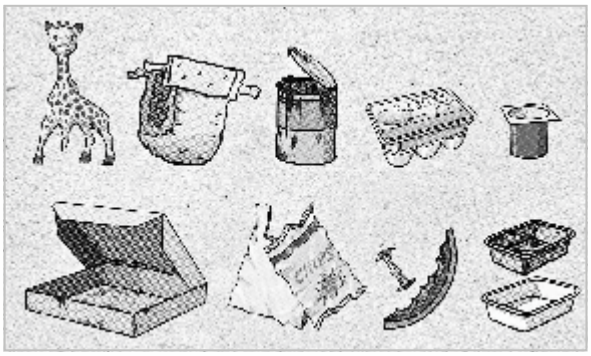

Pour le sac transparent de recyclage :
tous les emballages recyclables, propres et secs.

Pour le collecteur à verre

Les emballages en verre, sauf les ampoules et objets ébréchés

Pour le collecteur à papier :

Tous les papiers blancs

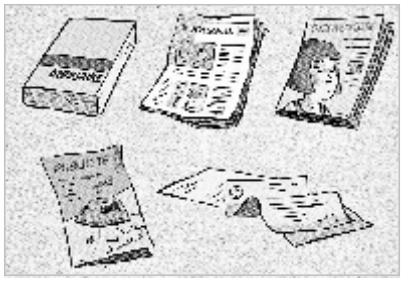

Pour la déchetterie

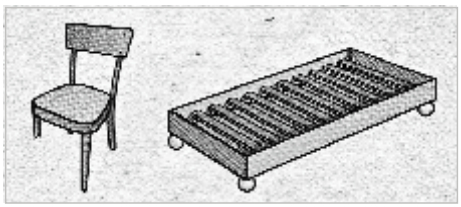

Les encombrants (vieux meubles, literie)

Les végétaux (tontes, tailles)

Les déchets dangereux (peintures, solvants, huiles usagées)

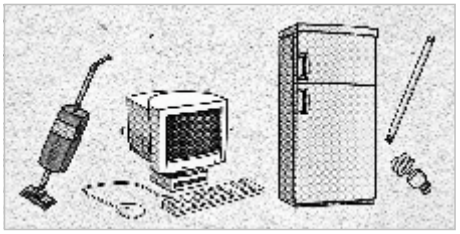

les déchets électriques et électroniques

et aussi les gravats, métaux, bois, pneus, piles et batteries, etc…

Les déchetteries à votre disposition

Rappel des horaires des déchetteries communautaires (sous réserve de modifications)

Les 2 déchetteries présentes sur le territoire de la CCCE sont ouvertes 51 semaines sur 52, seule la semaine entre Noël et Nouvel An donne lieu à une fermeture des sites.
Elles sont accessibles gratuitement aux 23 200 habitants du territoire et moyennant participation pour les professionnels.

Hettange Grande : 10 rue du Rossignol
Tél : 03.82.53.10.46

Nouvelle adresse

Cattenom : route de Gavisse
Tél : 03.82.55.36.21

	HETTANGE-GRANDE	CATTENOM
LUNDI	9H00/11H45 13H00//17H45	13H00/18H45
MARDI	9H00/11H45 13H00//18H45	10H00/11H45 14H00//18H45
MERCREDI	9H00/11H45 13H00//18H45	9H00/11H45 13H00//17H45
JEUDI	9H00/11H45 13H00//17H45	Fermeture hebdomadaire
VENDREDI	13H00//17H45	14H00//18H45
SAMEDI	10H00/16H30 sans interruption	9H00/11H45 13H00//18H30

Des investissements importants

Dans le cadre de la réflexion menée par les élus communautaires et notamment la Commission Protection et Mise en valeur de l'Environnement, dont le Vice-Président est André Hentz, la CCCE s'est dotée d'un service de collecte des ordures ménagères en régie le 1er novembre 2011. Pour cela, l'EPCI se devait de construire un centre technique afin, d'une part, de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les 20 agents de ce service ainsi que les outils nécessaires au fonctionnement optimal de la collecte (les camions notamment) et d'autre part, anticiper la mission complémentaire de la régie : le ramassage de la collecte sélective !
D'un autre côté, la déchetterie communautaire actuelle à Hettange-Grande étant devenue trop exiguë, il était nécessaire d'en créer une nouvelle à proximité de l'équipement afin de recevoir les usagers dans de meilleures conditions. Un investissement conséquent pour l'environnement et l'avenir du territoire puisque le centre technique a mobilisé près de 2 640 000 € TTC de crédits auxquels s'ajoutent 456 000 € TTC pour la déchetterie. La CCCE a bénéficié pour cet aménagement d'une subvention de 95 817 € de l'ADEME.

La nouvelle déchetterie de Hettange accueille les habitants de la Communauté depuis le lundi 2 décembre dernier.

Réapprendre à consommer

C'était marché aux puces, dimanche dernier, sur la place du village.
A 6 h du matin, heure théorique de l'ouverture, la pluie s'était invitée à la fête et plusieurs des vendeurs annoncés avaient déclaré forfait. Fâcheux contretemps pour l'association des parents d'élèves, organisatrice de la manifestation, mais il en aurait fallu davantage pour décourager ses membres, jamais à court de solutions : ils avaient prévu des bâches et vers 10 h, sous un ciel gris qui avait fini d'écouler son chagrin, deux gros jambons tournaient sur la broche. Juste à côté, une mère de famille s'appliquait à verser de l'huile dans les friteuses, tandis qu'en face, une autre servait le café aux premiers visiteurs.

Des visiteurs qui, crise oblige, étaient surtout intéressés par les vêtements. Un blouson, des baskets ou un jean pour quelques euros, c'est une aubaine par les temps qui courent : « les enfants grandissent tellement vite qu'ils n'ont guère le temps d'abîmer ce qu'ils portent, on peut donc habiller les siens à bon compte. » Cette acheteuse à l'œil exercé a tôt fait de repérer les bonnes tailles et les produits de marque sur les étals encore bien rangés, et elle négocie les prix.
En bas du village, une productrice vendait les quetsches de son verger. A 10 h, tout avait disparu. « A un euro le kilo, ça vaut le coup, dit une jeune femme, je vais faire des tartes, les enfants en raffolent et là, au moins, on sait d'où ça vient ! »

Dans le petit groupe, la conversation est lancée et elle permet de mesurer combien les habitudes de consommation sont en train d'évoluer, sous l'effet de la crise, bien sûr, mais aussi après les derniers scandales qui ont défrayé la chronique. « Nous, on revient aux fruits et légumes de saison, souligne une autre. Mais quand on va dans un magasin, il y a de tout tout le temps, et on finit par ne plus savoir ce qui vient d'être récolté. Pourtant, c'est vrai que c'est idiot d'acheter des tomates en hiver. Elles n'ont aucun goût et, en plus, elles coûtent cher. » « Moi, ajoute une autre, je regarde les étiquettes. Tout ce qui vient d'Espagne, je ne prends pas. Là-bas, ils traitent les saisonniers comme des esclaves et ils utilisent des tas de pesticides. Je cherche de plus en plus à me fournir chez des petits producteurs. C'est frais et moins cher. L'autre jour, j'ai acheté du porc. La viande est excellente et c'est du cochon de Lorraine. » La troisième se fournit en viande bovine dans une ferme des environs et elle a trouvé une autre adresse où acheter des pommes de terre.

De bons tuyaux à échanger et un consensus : la solution, c'est de cuisiner soi-même des produits dont on est sûr. Et si l'on peut cultiver soi-même un bout de jardin avec des haricots, des salades et des tomates, c'est encore mieux.

Un retour à l'autarcie ? Ce serait aller vite en besogne, mais même si cette prise de conscience est encore marginale, elle indique que le bon sens et les bonnes pratiques pourraient bien finir par reprendre leurs droits, ce qui paraissait impensable il n'y a pas si longtemps.

Monique HECKER RL 22 septembre 2013

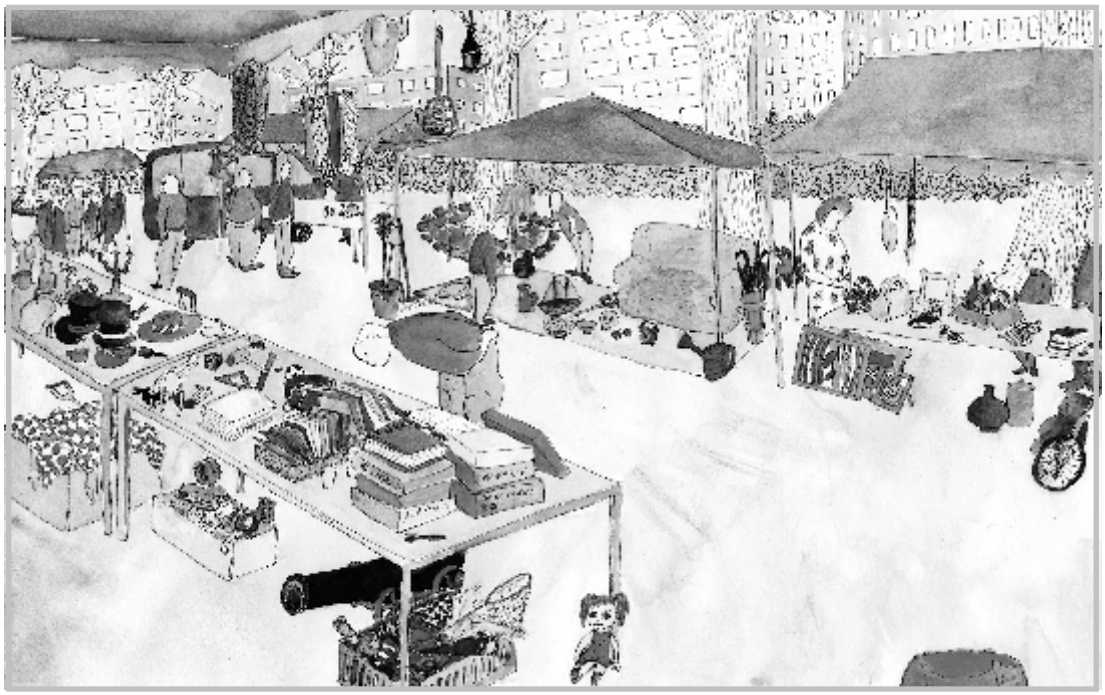

Un peu de civisme s'il vous plaît

LE BRUIT

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Bruits de voisinage ne résultant pas d'activités professionnelles

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits de jour comme de nuit les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition quelle que soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore,
- l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice,
- les cris, chants et messages de toute nature.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions énoncées précédemment pourront être accordées par le Maire lors de circonstances particulières telles que manifestations culturelles, sportives, fêtes et réjouissances.
La Fête Nationale du 14 juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et la fête annuelle de la commune concernée font l'objet d'une dérogation permanente.

Bricolage
Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Performances acoustiques des bâtiments

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps.
Le même objectif doit être appliqué à leur remplacement. Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions utiles pour éviter de gêner le voisinage par des bruits provenant de ces locaux.

Animaux bruyants
Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou toute autre personne qui en a la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. commune concernée font l'objet d'une dérogation permanente.

Les trottoirs

Nettoyage des trottoirs et des voies

La commune effectue un travail d'entretien des trottoirs et de la voie publique. Cependant, la propreté des trottoirs reste l'affaire de tous. En effet, c'est au propriétaire ou au locataire d'assurer l'entretien courant de toute la longueur de trottoir situé devant son domicile, (ramassage des papiers, balayage, enlèvement des mauvaises herbes), les balayages effectués aux frais de la CCCE et de la commune ne touchant que les caniveaux.
Les propriétaires riverains de voies sont tenus également d'élaguer régulièrement leurs arbres et plantations, afin d'éviter toute gêne pour la circulation et pour le voisinage.

Déneigement

Il est rappelé aux propriétaires, aux locataires ou occupants qu'il leur incombe de dégager les trottoirs situés devant leur habitation en cas de chutes de neige ou de verglas et d'y épandre, si nécessaire, des cendres, sciures de bois, sable... Votre responsabilité civile peut être engagée en cas d'accident.
Rappel : Le sel se trouvant dans les bacs le long des voiries est uniquement réservé aux automobilistes en difficulté et surtout pas à l'usage personnel.

ATTENTION : Prévention vol et démarchage

De trop nombreux vols ou tentatives de cambriolages ont eu lieu dans la commune. Rien ni personne n'empêchera des cambrioleurs décidés et bien outillés de s'emparer du bien d'autrui.
En matière de prévention, l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs occasionnels ou pressés. Aucun dispositif n'est à priori inviolable. En revanche, il est superflu d'aider les malfaiteurs en ne prenant pas quelques précautions indispensables…

Certaines personnes mal intentionnées démarchant à domicile profitent de la moindre inattention pour commettre des vols. N'hésitez pas à composer le 17. Un contrôle systématique sera effectué. Le relevé d'une plaque d'immatriculation et/ou de tout autre élément peut permettre de résoudre certaines affaires.

Feux de déchets verts

Ils sont assimilés au brûlage à l'air libre des ordures ménagères et sont interdits par l'article 84 au règlement sanitaire départemental. Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie de Soetrich-Hettange.

Points lumineux

Si dans votre rue, votre quartier, l'éclairage est défaillant ou défectueux, avisez-en la Mairie avant le mardi, délai de rigueur afin que l'intervention puisse être planifiée pour le jeudi de la semaine même.
En cas de panne concernant la totalité d'une rue, la réparation se fera dans les 24h.

Chats et chiens

De nombreux chats, de nombreux chiens errants ou non tenus en laisse divaguent sur les voies communales entraînant des dégâts ou des désagréments pour la population.

Il est rappelé à tous les propriétaires d'animaux la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants.
Conseil : ne laissez pas les chiens (et les chats) sans surveillance et apprenez leur le caniveau pour leurs déjections. Les jardins des particuliers ne sont pas des toilettes publiques. Merci pour eux.
Ne demandez pas à vos animaux d'avoir du civisme pour vous.

Limitations de vitesse

Ralentir en respectant les limitations de vitesse dans le village et ses annexes pour la protection des petits et des grands est un acte de civisme.
NON, le cinémomètre installé ponctuellement dans certaines rues ne sert pas à mesurer les performances de son véhicule.

Stationnement

Les trottoirs ne sont pas là pour servir de place de stationnement, mais sont avant toute chose destinés à la circulation en toute quiétude des piétons. De plus, très souvent, les véhicules stationnant sur les trottoirs empêchent les riverains voulant quitter leur propre garage d'avoir une visibilité suffisante avant de s'engager en toute sécurité sur la route.

Urbanisme : nul n'est censé ignorer la loi !

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) de la CCCE instruit les dossiers d'urbanisme des communes de Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Entrange, Escherange, Evrange, Fixem, Gavisse, Kanfen, Mondorff, Puttelange-les-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines et Zoufftgen.

Pour cela, **2 permanences, avec ou sans RDV, ont lieu les mardis et jeudis de 8h45 à 11h45 dans les locaux de la CCCE.**

Les demandeurs sont accueillis afin d'examiner en amont leur projet, préparer leur dossier, ou bien encore obtenir une réponse à leurs interrogations dans le cadre d'un projet en cours d'instruction.
Vous pouvez joindre directement le SIAU :
Tél : 03 82 82 59 26.

Rappel

- **Les travaux de ravalement de façade** ainsi que les remplacements de fenêtres et/ou portes sont soumis à une déclaration de travaux.
- **Plantation des arbres**, l'article 671 du Code Civil stipule : il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriétaire voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers existants ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 2 mètres de la ligne séparatrice des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres, et à distance d'un demi-mètre pour les autres plantations. Les arbres, arbrisseaux et arbustes de toute espèce peuvent être plantés en espalier, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a droit d'y appuyer les espaliers.

Se renseigner au préalable en mairie ne coûte que quelques pas et peut éviter certaines déconvenues ultérieures.

Subventions à destination des habitants du territoire

La politique culturelle et touristique de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs prévoit des aides au financement de projets à destination des habitants de son territoire.

Soutien à la création d'hébergements touristiques

La Communauté de Communes a souhaité encourager la création d'hébergements touristiques sur son territoire, afin d'y développer les séjours et la découverte touristique, et de générer de nouvelles retombées économiques pour le territoire.
Le soutien de la CCCE est d'ordre financier. Les aides sont octroyées à des privés ou des communes du territoire, à l'exclusion de tous les professionnels de l'immobilier, pour des hébergements à vocation touristique situés dans l'une des communes de la Communauté de Communes.
A ce jour, ce sont près de 40 places d'hébergement supplémentaires qui ont été créées dans 4 communes du territoire sur initiatives privées.
Pour cela, la CCCE a octroyé 127 414 € de subventions pour un montant global de travaux de près de 814 000 €.
Le règlement d'attribution des aides est disponible sur le site internet de la CCCE (www.ccce.fr rubrique actualités de l'onglet Loisirs & Culture).

Aides aux ravalements des façades

La Communauté de Communes soutient certains projets de ravalements et modifications de façades, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine.

2 types d'habitations peuvent recevoir des aides :

- les maisons dites remarquables.

La CCCE a réalisé, en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) de la Moselle un inventaire des maisons remarquables du territoire. Par maisons remarquables, on entend les maisons qui composent le patrimoine historique et architectural du territoire et qui n'ont pas subi d'altérations importantes : certaines maisons rurales traditionnelles, certaines anciennes demeures seigneuriales, certaines maisons de commerçants, certaines maisons de cité minière…
269 maisons sont inscrites dans cet inventaire, consultable dans toutes les Mairies et à la Maison communautaire. Ces maisons, qui constituent des éléments forts de l'histoire et de l'image des villages, font l'objet d'aides renforcées : la subvention peut atteindre 60% d'un montant de travaux plafonné à 10 000 € HT, soit 6 000 €.

- Les autres maisons d'habitation datant d'avant 1965 sont éligibles.

Une condition est absolument nécessaire à l'attribution de l'aide : le ravalement de façade doit respecter la palette de couleurs adoptée par la Communauté de Communes. Le taux de subvention est de 10% d'un montant de travaux plafonné à 10 000 € HT, soit 1000 € de subvention. Un bonus de 500 € peut vous être attribué dans le cadre de finitions qualitatives réalisées suite à des travaux d'isolation par l'extérieur.

Sur la période 2010/2012, 18 dossiers ont été instruits par les services de la CCCE pour un montant de subvention de près de 57 100 € versé à part égale par la CCCE et le Conseil Régional de Lorraine.
Le règlement d'attribution des aides est disponible sur le site internet de la CCCE (www.ccce.fr rubrique actualités de l'onglet Loisirs&Culture).

Des aides en faveur de l'environnement

En matière d'environnement, la CCCE vous soutient dans vos démarches en faveur du développement durable et des énergies renouvelables.

Vous souhaitez procéder à l'installation d'un système solaire destiné à la production d'eau chaude sanitaire et/ou de chauffage de votre habitation ? La CCCE peut vous accorder une subvention sous réserve de conditions
Le dossier de demande de subvention est disponible sur le site internet de la CCCE (www.ccce.fr rubrique actualités de l'onglet Vie Pratique).

Enfin, tous les 2 ans, en partenariat avec l'ADEME, la CCCE vous propose de vous équiper d'un composteur dans le cadre d'une opération spéciale compost. Ce projet vous permet d'acquérir un composteur (Bois ou plastique) au prix de 15 euros l'unité. Un bulletin de réservation se trouve en dernière page de votre magazine communautaire de décembre, pour une livraison en mars. En 2012, 352 composteurs ont ainsi été livrés sur le territoire...
Prochaine opération dès la fin de l'année 2013 pour une livraison au Printemps 2014!

Programme « habiter mieux » : un nouveau service de la CCCE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs souhaite renforcer l'action en faveur de l'habitat privé ancien en lançant, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le programme « Habiter Mieux ».

« Habiter Mieux » est un programme national d'aide à la rénovation thermique des logements mis en œuvre par l'État et confié à l'Anah. Il vise à améliorer l'habitat privé, à contribuer à la résorption de l'habitat dégradé, à lutter contre la précarité énergétique et à favoriser l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées.

Grâce à la participation forfaitaire de la CCCE d'un montant de 1000 €, l'aide de l'Anah sera majorée.

Les bénéficiaires sont les propriétaires occupants sur le territoire communautaire disposant de ressources modestes ou très modestes qui souhaitent engager des travaux de rénovation. Ils peuvent être concernés par les aides à l'amélioration de l'habitat mises en place.
Ainsi, pour tout propriétaire occupant, résidant sur le territoire de la CCCE, le montant de l'aide complémentaire minimale accordée est de 3400€.
Les travaux subventionnables sont les travaux liés :

- Aux économies d'énergie permettant un gain énergétique de 25%,
- A l'adaptation du logement,
- A la mise en sécurité et la sortie d'insalubrité.

Comment en bénéficier ?

Des permanences mensuelles sont assurées à la Maison Communautaire : le 3ème vendredi de chaque mois depuis février 2013 de 10H à 12H ou en contactant directement le CALM.

CALM
24 rue du Palais
BP 14 062
57 040 METZ Cedex 1
Tél. : 03-87-75-32-28
E-mail : contact@calm-logement.fr

Pouvez-vous lire ces deux textes?

Voici ci-dessous 2 jeux/tests de stimulation du cerveau. Le premier est assez connu. Le second est assez intéressant. A vous de jouer et bonne chance : ça fait du bien !

Amusez-vous.....
Syoez fuos et pnreez 5 mutines puor lrie. AUUCN PORBELME ET VUOS !
lecture = lcetrue . Vous avez certainement réussi à lire ces quelques mots. En voici un autre semblable..... pour voir si votre mémoire est encore alerte.

cuocuo
si vuos pvueoz lrie ccei, vuos aevz asusi nu dôrle de cvreeau.
Puveoz-vuos lrie ceci? Seleuemnt 56 porsnenes sur cnet en snot cpalabes. Je n'en cyoaris pas mes yuex que je sios cabaple de cdrpormene ce que je liasis.

Le povuoir phoémanénl du crveeau huamin.

Soeln une rcheerche fiat à l'Unievristé de Cmabridge, il n'y a pas d'iromtpance sur l'odrre dnas luqeel les lerttes snot, la suele cohse imotprante est que la priremère et la derènire letrte du mot siot à la bnone palce. La raoisn est que le ceverau hmauin ne lit pas les mtos par letrte mias ptuôlt
cmome un tuot. Énanotnt n'est-ce pas? Et moi qui ai tujoours psneé que svaoir élpeer éatit ipomratnt! Si vuos,poevuz le lrie, fitaes le lrie à quulqee'un d'aurte !!!

Avez-vous réussi à lire ce paragraphe ?

Si vous avez arrivé à le lire, cela indique que vous avez l'hémisphère gauche bien développé et que vous êtes intelligent. Si vous réussissez à lire les premiers mots, le cerveau déchiffre les autres. Amusez-vous avec cette autre lecture!

UN B34U JOUR D'373,
J'37415 5UR L4 PL4G3 37 J3 R3G4RD415 D3UX J3UN35 F1LL35 JOU4N7 D4N5 L3 54BL3. 3LL35 CON57RU15413N7 UN CHÂ734U D3 54BL3, 4V3C 7OUR5, P4554G35 C4CH35 37 PON7-L3V15. 4LOR5 QU'3LL35 73RM1N413N7, UN3 V4GU3 357 4RR1V33 37 4 7OU7 D37RU17, R3DU154N7 L3 CH4734U 3N UN 745 D3 54BL3 37 D'3CUM3.
J'41 CRU QU'4PR35 74N7 D'3FFOR75, L35 F1LL37735 COM3NÇ3R413N7 4 PL3UR3R, M415 4U CON7R41R3, 3LL35 COURRUR3N7 5UR L4 PL4G3, R14N7 37 JOU4N7. 3LL35 R3COMM3NÇ3R3N7 4 CON57RU1R3 UN 4U7R3 CHÂ734U.
J'41 COMPR15 QU3 J3 V3N415 D'4PPR3NDR3 UN3 GR4ND3 L3ÇON.
NOU5 P455ON5 UN3 GR4ND3 P4R713 D3 NO7R3 V13 4 CON57RU1R3 D35 CHO535. M415, LOR5QU3, PLU5 74RD UN3 V4GU3 L35 D3MOL17, L35 53UL35 CHO535 QU1 R3573N7 5ON7 : L'4M1713, L'4MOUR, L '4FF3C71ON 37 L35 M41N5 D35 G3N5 QU1 5ON7 C4P4BL35 D3 NOU5 F41R3 5OUR1R3.

Prière secrète d'un enfant à ses parents

Maman, Papa,
je vous en supplie,
ne me laissez pas croire
que mes désirs sont tout-puissants.

Maman, Papa,
je vous en prie,
prenez le risque de me frustrer
et de me faire de la peine,
en refusant certaines de mes demandes.

Maman, Papa,
c'est important, pour moi,
que vous sachiez me dire non,
que vous ne me laissiez pas croire
que vous pouvez être tout pour moi,
que je peux être tout pour vous.

Maman, Papa,
surtout entendez mes désirs,
mais n'y répondez pas tout de suite.
En les satisfaisant trop vite…
Vous risquez de les assassiner.
Confirmez-moi que j'en ai,
qu'ils sont recevables ou irrecevables,
mais ne les prenez pas en charge à ma place.

Maman, Papa,
s'il vous plaît,
ne revenez pas trop souvent sur un refus,
ne vous déjugez pas.
Pour que je puisse ainsi découvrir mes limites
et avoir des repères clairs.

Maman, Papa,
même si je réagis, si je pleure,
si je te dis à toi, Maman, "méchante et sans cœur…",
reste ferme et stable.
Cela me rassure et me construit.
Si je t'accuse toi, Papa, "de ne rien comprendre",
ne m'enferme pas dans mes réactions.

Maman, Papa,
par pitié,
même si je tente de vous séduire, résistez.
Même si je vous inquiète, ne vous soumettez pas,
Même si je vous agresse parfois, ne me rejetez pas.
C'est comme cela que je pourrais grandir.

Maman, Papa,
vous dire aussi à chacun que
je ne suis que votre fils, votre fille.

Jacques SALOME

LE COIN DE NOËL

Le front posé contre la vitre, un halo de buée se forme et je me réjouis de tracer des motifs à l'index. Du revers de la main, j'essuie le carreau afin d'illustrer de nouvelles esquisses, quand, soudain, je reçois en pleine frimousse le décor d'une carte postale.

Mon regard glisse vers le ciel parsemé d'étoiles. Limpide, Madame La Lune les fait étinceler davantage. Dehors, je devine la douce brise qui se faufile entre les cimes enneigées. Le Pic du Bargy se détache de la dentelle blanche des montagnes voisines. Les rois de la forêt s'étirent comme des géants ankylosés sous l'emprise du froid. Un léger vent polisson s'y engouffre, provoquant un charivari. Un rideau de flocons tournoyants a revêtu d'un drap blanc ouaté le village niché au creux de la vallée. Figée et grelottante sous la neige, la nature est silencieuse, tranquille. Tout paraît irréel.
Ici et là, quelques animaux ont parsemé de leurs empreintes la poudre blanche immaculée. Une biche ose s'aventurer au-delà des sentiers escarpés. Immobile, elle hume une bouffée d'air glacé. Fière et belle, elle poursuit son chemin en bonds légers et gracieux.
Dans les arbres, une flopée d'oiseaux, plumes hérissées, s'égosille avec frénésie, faisant virevolter d'infimes nuages floconneux.
Sereine, je ne perds pas une miette de ce paysage sublime et féerique. Le murmure d'une source presque givrée, où les stalactites se sont invitées, me berce.
Tout là-haut, je perçois le tintamarre occasionné par les vaches et les moutons rentrés à l'étable. Le clocher de la vieille église en pierre carillonne. Les occupants entament les chants de Noël. Avec une excitation presque enfantine, je me plais à imaginer le monsieur à la barbe blanche dans son traîneau, traversant la voie lactée, tiré par ses fidèles rennes pour sa fabuleuse tournée céleste.
"Mais, dis-moi Père Noël, tu as le ventre un tantinet grassouillet ! Aurais-tu commencé à goûter les friandises déposées par les enfants pour ta générosité ? »

La messe terminée, apparaissent aux lueurs des lanternes les silhouettes de messieurs chapeautés, offrant le bras aux dames drapées d'un long manteau. Ils se pressent de regagner leurs demeures. Les ornières durcies font résonner les pas. Des gamins emmitouflés se mitraillent de boules, tout en donnant vie à un bonhomme de neige. D'autres se réjouissent de patiner sur le dos du lac gelé ou s'amusent en faisant de la luge. Dans ce crépuscule illuminé, sous la voûte des toits enneigés, il pleure de grosses gouttes cristallisées.

A l'approche du pâté de maisons enguirlandées, l'effluve de la dinde traditionnelle chatouille les narines. La bûche et le pain d'épices embaument la maisonnée. Majestueux dans la salle, le sapin orné de sa plus belle parure apporte une note de gaieté. Les enfants émerveillés ouvrent les cadeaux amassés auprès de l'arbre. Chacun y trouve son plaisir.
Se balançant dans le rocking chair au rythme du tic-tac de la comtoise, les épaules voûtées, le patriarche fume la pipe. Songeur, ses pensées vagabondent sept décennies en arrière. Un sourire se dessine sur son visage, tandis que son fidèle compagnon à poils, allongé sur ses genoux, réclame une caresse.

« Dis Papy, à quoi rêves-tu ?" interroge un petiot.
"A mon premier Noël".
"Raconte-moi."

Les enfants, curieux, l'entourent. L'aïeul prend le dernier bambin dans les bras et, ému, il relate son récit entremêlé de questions et de réponses.

"A cette époque, l'hiver était rigoureux. Au dehors, une tempête de neige se déchaînait en hurlant, tandis que le blizzard pourchassait le reste de vie de la nature. J'étais très angoissé à l'idée que le Père Noël ne puisse m'apporter le soldat de plomb que j'avais commandé. Au petit matin, à ma grande stupeur, je découvre une orange à côté du sapin, mais point de soldat. Ma mère a pelé ce fruit et lentement, j'en dégustais chaque quartier. J'ai encore le sentiment du goût sucré au palais, de son jus délectable qui s'écoule dans ma gorge. Un vrai délice ! Puis votre arrière-grand-mère a déposé la pelure sur le poêle à charbon, imprégnant la pièce d'un parfum suave. Malgré ma déception, je garde en mémoire ce cadeau d'une valeur inestimable, riche de souvenirs et de tendresse".

Les yeux brillants et la voix cassée par l'émotion, il ajoute :
"Très longtemps, je me suis posé ces questions : le Père Noël aurait-il égaré mon petit soldat de plomb ? N'a-t-il pas entendu mon souhait ? N'ai-je pas été sage ? Les lutins n'ont-ils pu le fabriquer ? J'en déduis simplement qu'un autre enfant était plus méritant."
Mamie, enveloppée dans son châle, le regarde, attendrie. Les femmes s'activent aux fourneaux. Les festivités commencent. Le bois qui crépite dans la cheminée chante la mélodie du bonheur. Mais chut, laissons-les savourer ce moment de vie magique.

Juste un petit merci à ce bon vieux Père Noël qui existe vraiment. Si, si, pour tous ceux qui y croient encore, petits et grands, joyeux Noël !

Un conte de Cathy

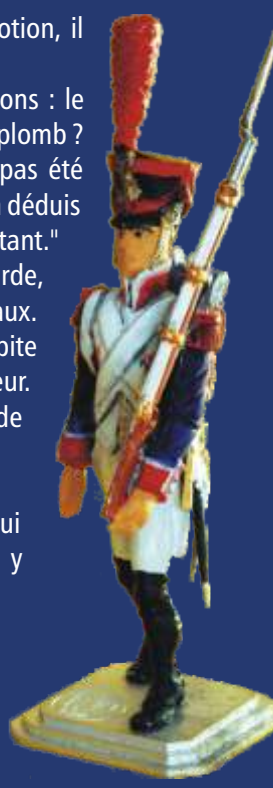

Joyeux Noël et Meilleurs Vœux pour 2014

De la part de Michèle HALLÉ, chargée de l'édition de ce journal

Crédits photos : Joël IMMER, Pierre MERTEN, Pierre HECKLER, Gérard BORRE, Michèle HALLÉ, les associations et écoles.